

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. X, No 12.

Montréal, Décembre 1904.

50 cts par an.

## LA NUIT DE NOEL

Cieux, courbez vos fronts, penchez-vous sur la terre,  
Soyez les vrais témoins de l'étonnant mystère  
Qui remplit l'univers de joie et de bonheur !  
Océan des plaisirs apaise ta furie,  
Peuples, mettez un frein à votre barbarie,  
Et toi, terre féconde, enfante ton Sauveur.....

Cependant l'heure approche et Bethléem bruyante  
Se divertit toujours... La lune étincelante  
Arrive à son zénith dans la voûte des cieux.  
Le vent siffle et soulève un tourbillon de neige ;  
Il fait froid ; plaignons ceux qu'aucun toit ne protège,  
Car auprès des foyers point de place pour eux !

Tel pourtant, votre sort, ô Joseph ! ô Marie !  
Point de place pour vous dedans l'hôtellerie ;  
Et minuit va sonner ! Jésus, Verbe incarné,  
N'aura pour logement qu'une humble et pauvre étable,  
Que des tiges de blé sous sa tête adorable,  
Et nul n'acclamera le divin Nouveau-Né !

Peuples, rassemblez-vous, venez à cette crèche,  
Et soyez attentifs ; c'est de là qu'un Dieu prêche,  
Dominant l'univers de son humble berceau.  
A toi riche, il apprend que le pauvre est ton frère,  
A toi pauvre, il répète : espère encore, espère,  
Je viens de tes malheurs alléger le fardeau.

O cieux, entr'ouvrez-vous, et vous, chœurs des saints anges  
Descendez sur la terre en nombreuses phalanges,  
Pour unir vos concerts à notre faible voix.  
Disons à l'univers la divine naissance ;  
Chantons, le cœur rempli de joie et d'espérance :  
Gloire à Jésus-Enfant, le Divin Roi des rois.

WILFRID LALONDE.

### Fin d'Année

1904 s'éteint rapidement, et, avec elle, se termine notre grand concours de fin d'année.

Si vous n'avez pas encore présenté le candidat ou les candidats que vous projetiez de nous amener, profitez des quelques jours qui restent encore à votre disposition ; faites un dernier effort et remportez la place d'assaut. Ne négligez rien, ne remettez pas la chose à plus tard, qui sait si l'occasion perdue se présentera de nouveau ? Le vieux dicton qui recommande de ne jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même, reste toujours vrai, et, en mutualité plus qu'en autres matières, peut-être.

\* \* \*

1904, malgré les élections fédérales et provinciales qui ont quelque peu jeté le désarroi parmi les mutualistes, n'en reste pas moins remarquable dans nos annales. Notre concours du printemps, notre convention d'été et le présent concours sont des événements qui ont stimulé la puissante vitalité de notre association.

Somme toute, notre institution a conservé sa position sans égale, dans la mutualité, et c'est avec confiance qu'elle va entrer dans l'année 1905, pour poursuivre sa marche bienfaitrice et victorieuse. De plus en plus connue et appréciée, elle espère, avec raison, qu'elle pourra continuer d'étendre son champ d'action et ajouter de nouveaux et plus grands succès à son actif.

Ces espérances, nous en sommes certains, seront partagées par tous les sociétaires, et tous aussi, voudront seconder l'association qui leur est chère, dans sa lutte pacifique contre *l'insouciance, l'imprévoyance et l'égoïsme* qui sont la cause de tant de maux.

On a dit que la mutualité était un puissant instrument de sécurité et de concorde. C'est surtout, à notre avis, un foyer d'éducation morale et intellectuelle. Et plus on rencontrera de mutualistes dans une nation ou une race, plus on y verra fleurir ces qualités qui sont au fond un mélange de bonté pour les autres et d'intérêt personnel bien entendu.

### FEU M. L'ABBÉ G BOURASSA

*1er chapelain général de l'Alliance Nationale*

Nous tenons à enregistrer dans cette revue le décès prématuré d'un digne prêtre dont le nom reste attaché à la fondation de

l'Alliance Nationale. En effet, M. l'abbé G. Bourassa, de regrettable mémoire, fut celui que S.G. Mgr Fabre désigna pour notre premier Chapelain général, et ce choix honoraît notre association, car le titulaire joignait à toutes les qualités qui font le bon lévite, une éloquence admirable, une science étendue et une distinction de manière qui le faisait chérir de tous.

M. l'abbé Bourassa était né en 1860. Il fit ses études classiques au séminaire de Montréal, moins la première année de philosophie passée à l'Université Laval de Québec. Il fit ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal.



FEU M. L'ABBÉ G BOURASSA.

Il était ordonné en 1884. C'est alors qu'il alla faire trois ans d'études au séminaire français à Rome, où il prit en 1887 ses degrés de licencié en théologie et de docteur en droit canonique. A son retour d'Europe il devint secrétaire de l'Université Laval de Montréal de 1887 à 1889, vicaire à Saint-Joseph, rue Richmond, de 1889 à 1894 et sous-principal de l'école Normale Jacques-Cartier, de 1894 à 1895.

Après un nouveau séjour d'une année en Europe, il était nommé secrétaire général de l'Université Laval, à Montréal, et professeur à la Faculté des Arts, position qu'il a occupée depuis.

Il était le petit-fils du grand patriote, Ls-Joseph Papineau, fils de M. Napoléon Bou-

rassa, écrivain et artiste, et frère de M. Henri Bourassa, député de Labelle.

M. l'abbé Bourassa était lui-même un lettré et un érudit. La littérature canadienne lui doit des pages fort intéressantes.

L'Alliance Nationale gardera toujours le souvenir de son premier chapelain et c'est avec une réelle affliction qu'elle a vu se terminer si brusquement une carrière qui promettait d'être si brillante et si fructueuse.

## Le Sabot de Geneviève

CONTE DE NOEL

Les cloches sonnaient à toute volée dans un village perdu d'Auvergne et on se disposait à s'acheminer vers la maison du Seigneur, à travers la neige, pour la messe de minuit en l'honneur de l'Enfant-Dieu.

De gaies jeunes filles d'un hameau voisin s'en allaient joyeuses à l'église, lorsque soudain, au milieu des rires, un bruit étrange les fit s'arrêter pour écouter. Près d'elles se faisaient entendre des vagissements plaintifs, semblables à ceux d'un nouveau-né. Un instant après, n'entendant plus que la bise, elles reprirent leur route. Mais à peine eurent-elles fait quelques pas qu'éclatèrent plus plaintifs, plus pressants, de nouveaux cris de détresse. Nul doute : près de là gémissait un être en proie à la souffrance.

Elles s'approchèrent et que virent-elles ? Dans un lourd et long sabot de campagne gisait une faible créature si mignonne, si jolie, qu'on pouvait la prendre pour un ange du bon Dieu. L'enfant, à demi-nu, avait les membres engourdis par le froid, sa voix s'affaiblissait et menaçait de se paralyser tout à fait.... Les jeunes filles se mirent en devoir de réchauffer l'enfant de leur souffle ; puis elles se demandèrent ce qu'elles en feraient. Toutes eussent bien voulu secourir la gentille créature, mais elles trouvèrent un empêchement sérieux à le faire, hormis une qui s'offrit pour être la mère d'adoption du petit être.

Elle l'enveloppa soigneusement dans sa pelisse et regagna à la hâte la maison ; elle s'appela Geneviève et appartenait à une famille de bergers. Très belle, douée d'une angélique bonté et d'une charité fervente, elle avait une âme honnête et pure. Arrivée à la maison, elle déposa doucement sur son lit le sabot qui contenait l'enfant. Elle enveloppa celui-ci de couvertures et, soufflant le feu de son haleine, elle ranima la flamme du foyer qui devint vive et pétil-

lante. Puis, prenant l'enfant, elle réchauffa ses petits membres endoloris et couvrit de son manteau son fils adoptif. Elle versa ensuite, pour le chauffer, du lait de ses brebis et le fit avaler au nouveau-né. L'enfant but avec avidité et s'endormit aux chants de Geneviève.

Geneviève mit doucement l'enfant dans le sabot, près du foyer, fit sa prière et s'endormit.

À peine couchée, Geneviève vit sa chambre illuminée et le nouveau-né lui apparut ceint d'une céleste auréole.

—Geneviève, dit-il, écoute. — J'écoute, Seigneur, dit la jeune fille, présentant un miracle et reconnaissant Dieu en l'enfant.

—Geneviève, je suis celui que l'on fête en ce moment. Je suis le fils de Marie ! J'ai voulu vous éprouver, toi et tes compagnes. Tu m'as secouru dans ma misère ; tu m'as réchauffé et vêtu quand j'avais froid ; tu m'as rassasié quand j'avais faim et tu m'as recueilli dans mon abandon. Je veux, dès cette vie d'exil, t'accorder la récompense de tes vertus. Chaque année, à pareille nuit, dépose au coin de l'âtre ce sabot et forme un souhait. J'exaucerai ton vœu pourvu qu'il ne soit dicté ni par l'orgueil, ni par l'envie. Les enfants de tes enfants, jusqu'à la centième génération et au delà, jouiront de la faveur que je t'accorde, s'ils savent la mériter.

L'enfant disparut et Geneviève s'endormit. À son réveil, ne sachant si les événements de la nuit étaient la réalité ou un rêve, elle courut au foyer : le sabot s'y trouvait bien, mais vide. Geneviève tomba à genoux et remercia Dieu de s'être manifesté à elle.

L'année suivante, elle se rappela les descriptions de l'enfant. Elle souhaita et obtint la guérison d'un fils unique, soutien d'une veuve.

Durant sa vie, elle vit ses désirs exaucés, demanda la sagesse pour ses enfants qui vécurent comme elle, et virent leurs vœux exaucés. Il n'en fut pas de même à partir de la deuxième génération, à cause des mauvais désirs des descendants de Geneviève. La fourberie et l'erreur se propagèrent même à cause d'eux. Le sabot se cassa en mille morceaux.

Les arrière-petits-fils de Geneviève auront transmis le secret de leurs pères à un de leurs semblables qui l'aura livré à d'autres.

C'est à cette légende que l'on doit la coutume de déposer, la nuit de Noël, des sabots, des souliers, des bas, dans la cheminée.

*Les Cercles Modèles*



**CERCLE RICHELIEU, No 102.**

Fondé dans la partie centre de Montréal, le 14 août 1896, le Cercle Richelieu a aujourd'hui ses quartiers dans la division ouest de la métropole. Longtemps, ce groupe resta stationnaire, puis soudain, donna des preuves d'une belle activité, grâce au zèle de quelques-uns de ses membres. Aussi, aujourd'hui, compte-t-il l'effectif relativement considérable de 220 membres.

A deux reprises, il prit place au tableau des vainqueurs, dans nos concours, en remportant un drapeau et une série d'insignes d'officiers, tandis que ses membres se distinguaient dans ces joutes fraternelles et méritées des valeureuses récompenses.

Mais ce n'est pas là tout le bien qu'on peut en dire. L'état de sa caisse des malades est indiqué sommairement dans le tableau suivant :

Fin de	Membres en régie.	Capital Caisse des Malades.
1897	68	\$ 143 32
1899	100	508.00
1901	147	672 33
1903	187	1,139.36

Un avenir brillant est réservé à ce cercle, qui a l'avantage de posséder des officiers compétents et dévoués.

**Cautionnements d'Officiers de Cercles**

La London Guarantee and Accident Company, à la demande du Conseil Général, s'est portée caution de la fidélité des officiers de Cercles et de Bureaux de Perception dont les noms suivent, dans l'exercice de leurs fonctions, aux termes des articles 163 et 187 des statuts.

OFFICIERS.	FONCTIONS.	NOM DU CERCLE.	No.	DATE D'ACCEPT. DU CAUT.
J. E. Pitre.....	Sec.-fin.	N.-D. de Hull.....	64	18 octobre 1904
S. Dorais.....	"	N.-D. de Bonsecours.....	89	" " "
Prime Baril.....	"	Ste-Geneviève de Batiscan.....	125	" " "
J. H. Lafortune.....	Sec.-fin. et Trés.	St-Roch.....	213	30 novem. 1904
J. N. Piché.....	"	La Vallée.....	214	" " "
P. W. Michaud.....	"	St-Pacôme.....	215	" " "
Herman Bonneau.....	Sec.-fin.	Iberville.....	216	" " "
A. Bonneau fils.....	Trés.	"	216	" " "
Jules Dumont.....	Sec.-fin. et Trés.	Ste-Praxède.....	217	" " "
I. C. Lebeau.....	Sec.-fin.	Ste-Brigide.....	218	" " "
C. A. Gélineau.....	Trés.	"	218	" " "
Ed. Giroux.....	Sec.-fin.	Beauport.....	97	" " "
C. Mireault.....	Trés.	Delorimier.....	112	" " "
L. J. Laurin.....	Perc.	Ste-Dorothée.....	96	" " "
J. C. Roy.....	"	Chaudière Curve.....	103	" " "
E. Audet.....	"	St-Honoré.....	104	" " "



# RAPPORT OFFICIEL DU CONCOURS

Du 1er mars au 30 juin 1904

710 MEMBRES ADMIS

## PRIX ADJUGÉS

Aux Cercles

"Trophée" Saint-Louis de France (1ère fois)

CERCLE ST-JEAN BAPTISTE, NO 149 (2ème division) ; Augmentation : 29 membres.

*Une Série d'Insignes d'Officiers (Nouveau Modèle), ou un Fanion, à chacun des Cercles dont les noms suivent, à leur choix*

CERCLE ST PAUL DE GRAND'MÈRE, NO 165 (2ème division) ; Augmentation : 27 membres.

CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE, NO 26 (3ème division) ; Augmentation : 20 membres.

CERCLE CHARLEMAGNE, NO 73 (3ème division) ; Augmentation : 19 membres.

CERCLE ST-SAUVEUR, NO 128 (3ème division) ; Augmentation : 18 membres.

CERCLE CONTANT, NO 173 (3ème division) ; Augmentation : 19 membres.

CERCLE ST-ALPHONSE, NO 186 (3ème division) ; Augmentation : 16 membres.

CERCLE STE-MARIE DE LA BEAUCE, NO 99 (4ème division) ; Augmentation : 15 membres.

CERCLE ST-VALENTIN, NO 113 (4ème division) ; Augmentation : 17 membres.

## Aux Membres

Prix d'Honneur

Aux sociétaires qui ont présenté le plus grand nombre de membres dans chacun des mois ci-près mentionnés :

LAURÉATS.	Cercles.	No.	Division de concours.	Nombre de membres présentés.	Dans le mois de	Prix mérités.
S. Lecavalier.....	St Sauveur.....	128	2ème division.	8	mars.	\$8 00
J. Dandurand.....	Ste-Thècle.....	147	4ème division.	6	avril.	4 50
C. Gauthier.....	Hochelaga.....	29	1ère division.	9	mai.	4 50
C. Gauthier.....	"	29	1ère division.	10	juin.	2 50

Sommes adjugées aux sociétaires qui ont présenté deux membres au moins

NOMS.	No du Cercle.	\$	NOMS.	No du Cercle.	\$
C. Gauthier.....	29	19 00	S. Lupin.....	165	8 00
L. N. C. de Courville.....	73	19 00	N. A. Hébert.....	113	8 00
A. Dalpé.....	173	18 00	J. Rondeau.....	108	7 00
L. A. Bédard.....	106	14 00	A. Labadie.....	25	6 00
S. Lecavalier.....	128	11 00	E. Choquette.....	68	6 00
J. Dandurand.....	147	10 00	J. O. Duquette.....	197	6 00
O. Larose.....	149	10 00	C. Dalac.....	99	6 00
G. D. Bourret.....	112	9 00	E. P. Bédard.....	25	5 00
J. E. Rondeau.....	108	9 00	O. Desjorges.....	102	5 00
C. Manseau.....	186	9 00	J. Labelle.....	118	5 00
T. Trudeau.....	146	8 00	O. Legault.....	123	5 00

## Sommes adjugées aux sociétaires qui ont présenté deux membres au moins (Suite)

NOMS.	No du Cercle.	\$	NOMS.	No du Cercle.	\$
N. Leclaire	149	5 00	J. C. Lamothe	79	2.00
A. Vadeboncoeur	165	5 00	P. E. Quintal	79	2.00
A. Frigault	26	5 00	G. Maciure	80	2.00
L. Desjardins	78	5.00	H. L. Shooner	80	2.00
A. Rodrigue	129	5.00	A. Thivierge	102	2.00
A. H. Denis	177	5.00	A. Brunelle	102	2.00
G. Marcotte	2	4.00	J. Barry	102	2 00
O. Hurteau	2	4.00	J. W. Fabien	123	2.00
L. A. D. Gauthier	50	4 00	A. Lamarche	149	2 00
J. N. Picotte	146	4.00	A. B Potvin	149	2.00
D. I. Pouliot	163	4.00	A. Garceau	149	2.00
F. X. Vanase	124	4.00	E. Germain	149	2 00
J. Pepin	74	4.00	P. Barrette	149	2 00
G. Leclaire	99	4 00	A. Hervieux	149	2 00
E. Gauron	145	4.00	T. G Roy	165	2.00
C. L'Ecuyer	2	3 00	E. Desjardins	26	2 00
J. W. Colletterte	11	3.00	A. Ouellette	26	2 00
O. Bertrand	1	3.00	J. G Robert	55	2 00
D. A. Daignault	34	3 00	A. Lanthier	55	2.00
S. Beaudoin	49	3.00	A. D. Dugal	104	2 00
A. Duchesneau	80	3 00	J. Prigent	117	2.00
J. Royer	102	3 00	N. Déchêne	124	2 00
E. C. Campeau	102	3.00	J. Poulin	128	2 00
A. Comte	127	3.00	D. Gascon	135	2.00
Eph Germain	146	3 00	J. C. Maranda	158	2 00
J. Balleux	165	3 00	Durand Jetté	158	2 00
T. Gagné	165	3.00	E. Rochefort	158	2 00
G. L'ndry	26	3.00	P. Gaudet	170	2 00
D. Bergevin	36	3.00	I. H. Huard	186	2 00
J. Dubois	44	3.00	H. T Bourque	186	2 00
J. Fortier	162	3.00	J. O Vallières	186	2 00
Ls. Belle I-le.	196	3 00	D Champagne	189	2 00
G. H. L-blanc	197	3 00	A Vivier	196	2 00
A. Lalonde	24	3 00	J. L. Loranger	196	2 00
A. S. Lauzon	40	3 00	J. Drainville	201	2 00
J. L. Drouin	99	3 00	J L Allard	28	2 00
L. St-Hilaire	113	3 00	X. Demers	45	2 00
A. Pothier	119	3 00	I. Lanoix	72	2.00
G. Dessureault	119	3 00	F X. Messier	107	2 00
D. L de Laplante	164	3 00	A. Martin	113	2 00
J. P. Galibois	168	3 00	W. Ethier	113	2 00
F. X. Gosselin	B. P. 25	3.00	F. Bergeron	119	2 00
J. A. Mgnault	8	2 00	J G Désaulniers	120	2 00
D. Dugas	8	2 00	B. Lef-bvre	140	2 00
A. Coutu	8	2 00	J. A Brière	147	2.00
S. Laprade	10	2.00	P. Z Guy	150	2 00
F. Blouin, jr	20	2 00	G P-l-tier	151	2 00
A. Rivet	29	2 00	J. Déchêne	172	2.00
C. E. Narbonne	53	2.00	A. Camerzin	174	2 00
E. Ostiguy	67	2 00	M. Meilleur	174	2 00
L. A. Larombe	112	2 00	E. Rousseau	187	2.00
O. Lesiège	6	2.00	A. Baril B. P.	B. P. 12	2 00
W. Dufault	6	2 00	J. A. E. Groulx	36	2 00
J. A. Lapierre	6	2 00			

## Médaille "Feuille d'Erable"

230 de ces médailles sont décernées aux sociétaires qui ont fait admettre un membre chacun.

Les bas prix et la sécurité peuvent marcher ensemble sous le drapeau de la mutualité pour la raison que les dépenses y sont réduites au minimum.

## LE VIOLON CASSÉ

Un jour tombe et se casse un mauvais violon :

On le rajuste, on le recolle,

Et de mauvais il devient bon.

L'adversité souvent est une heureuse école.

## Rapport du Bureau Médical

Trois-Rivières, 22 août 1904.

## ATTRIBUTIONS DU BUREAU MÉDICAL

Messieurs,

Nous nous permettons de rappeler en commençant le présent rapport quels sont les attributs de la commission à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir. L'article 99<sup>e</sup> des Statuts se définit ainsi :

*“ Le Bureau Médical a pour mission d'étudier les questions d'ordre médical ayant rapport à la bonne administration de la Société et plus particulièrement celles qui lui sont soumises par le Médecin en Chef et le Bureau Exécutif et d'aviser ce dernier sur ces matières.”*

Il résulte que le travail de la Commission Médicale est de la plus haute importance puisqu'il consiste à surveiller les intérêts généraux de la société, au point de vue médical, et qu'il doit pratiquement aider à la solution de toutes les questions épineuses qui se présentent. C'est ainsi que nous avons compris notre position, et il nous a paru qu'elle devait servir à d'autres fins que celles de rendre impersonnelles les décisions du Bureau et de couvrir la responsabilité individuelle de ceux qui en font partie. Nous avons conclu à une utilité plus grande de la tâche qui nous était confiée, de par le désir du Conseil Général, et nous l'avons acceptée, comptant sur l'aide et l'appui de notre entourage et de tous les intéressés.

Il nous a été donné de décider du rejet ou de l'admission des cas douteux. Nous nous sommes inspirés dans nos décisions de la plus stricte impartialité et nous nous sommes efforcés, comme c'était notre devoir, de rendre justice en toute circonstance aux aspirants, tout en sauvegardant les intérêts de la Société déposés entre nos mains. Nous nous empressons de dire que l'accomplissement de ce travail délicat nous a été généralement rendu plus facile par la bienveillance de nos confrères et des membres de la Société en général. Nous leur en exprimons nos sincères remerciements.

Il nous a été donné au cours du dernier terme d'office d'étudier des questions que nous croyons de la plus haute importance et dont nous vous entretiendrons au cours du présent rapport.

EXAMENS REVISÉS PAR LE BUREAU MÉDICAL DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

593 examens ont été soumis au B. M.

Sur ce nombre, 307 ont été approuvés, dont 57 avec réduction et 36 sans participation aux bénéfices en maladie.

139 ont été refusés, dont 44 pour causes personnelles, 67 pour histoire de famille et 28 pour causes personnelles et histoire de famille réunies.

139 examens ont été refusés provisoirement, dont 35 pour causes personnelles, 72 pour histoire de famille, 11 pour causes personnelles et histoire de famille réunies, 21 pour défaut d'informations.

8 examens ont été relevés du refus provisoire après informations. 4 examens approuvés ont été soumis à l'article 9<sup>d</sup> des statuts, 3 des aspirants ayant un usage incomplet de la vue, 1 ayant subi une amputation de la main.

## LES INSCRIPTIONS À LA CAISSE DE DOTATION

Environ 50 pour 100 des cas soumis ont été acceptés et inscrits à la Caisse de Dotation ; les autres ont été refusés définitivement ou provisoirement. Nous avons refusé provisoirement les candidats dont l'état de santé pouvait s'améliorer, et dont les inconvénients créés par l'histoire de famille pouvaient disparaître après quelques années. 25 pour cent environ sont entrés dans cette catégorie des refus provisoires pour diverses causes.

25 pour cent ont été refusés positivement. Ce pourcentage paraîtra au premier abord un peu élevé, mais il y a lieu de considérer que les cas soumis au bureau sont tous plus ou moins entachés, quant à l'histoire personnelle ou à l'histoire de famille, et sont classés d'avance comme des risques douteux.

Les causes personnelles de refus ont été : bronchites, pleurésies, hémoptisies, laryngites chroniques, pneumonies, déformation du thorax, ulcérations tuberculeuses, abcès tuberculeux, mastoïdites, fistules, appendicites non opérées, gravelles, calculs vésicaux, néphrites, rhumatisme compliqué d'endocardite, rhumatisme chronique, neurasthénies graves, folie antérieure, alcoolisme et habitude d'intempérance, surmenage habituel, sciatique grave, coxalgie avec atrophie de la jambe. Le poids du candidat, son aspect général, son genre d'occupation, la durée des affections antérieures et leur répétition, ainsi que l'histoire de famille, ont été prises en considération comme causes contingentes.

Les causes de refus relatives à l'histoire de famille ont été : la tuberculose, la dia-

thèse rhumatismale, les affections cardiaques, les maladies nerveuses : folie, épilepsie, etc., apoplexie, histoire de famille chargée, où dont la longévité moyenne paraissait considérablement abaissée par des causes mal définies.

Les causes de refus provisoires ont été : catarrhe, pneumonie, pleurésie, cohabitation avec tuberculeux, ulcères, otites, periostites, arthrite, varicocèle, cystite, abcès vésical, néphrite, appendicite, péritonite, ictère, dyspepsie, irrégularité du pouls, bradycardie, céphalalgies, neurasthénie, débilité, sciaticque, rhumatisme, écrouelles, etc. Le poids, l'âge de l'aspirant, son aspect général, ses habitudes, ont été également prises en considération. Quant aux refus provisoires pour considérations relatives à l'histoire de famille, la tuberculose en a été le motif principal. Les aspirants dont l'histoire de famille était entachée, dont le poids était insuffisant, l'occupation non hygiénique et qui n'avaient pas atteint un certain âge, ont été suspendus quant à leur admission.

Certains aspirants dont l'examen laissait quelque peu à désirer, sans qu'il fût possible cependant de les classer parmi les mauvais risques, ont été acceptés avec réduction de certificat de dotation. Les causes ont été : catarrhe, bronchite, ictère, difformité pouvant gêner dans le choix des occupations, maladies nerveuses et tuberculeuses ou possibilité de tuberculose dans l'histoire de famille, maladie du cœur, nombreuses causes de décès non définies.

Le Bureau s'est efforcé d'obtenir des renseignements aussi complets que possible, quant à l'histoire personnelle ou à l'histoire de famille des candidats, afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause et de ne pas inscrire au bénéfice de cette caisse des candidats qui devaient en être écartés. C'est pour cela que nous avons exigé parfois des certificats définissant les causes de décès chez les parents, de même que nous avons exigé aussi des certificats ou des déclarations formelles des aspirants, quand il s'élevait des doutes au sujet de leurs habitudes, l'alcoolisme étant une des choses les plus à craindre pour les caisses d'assurance sur la vie et contre la maladie.

Rien n'a été négligé pour assurer une bonne sélection des membres et donner à la Société toute la protection dont elle a besoin.

#### LES BÉNÉFICES EN MALADIE

Un certain nombre d'aspirants inscrits à la Caisse de Dotation n'ont pas été admis

toutefois à participer aux bénéfices en maladie. Leur examen médical ne laissant voir aucune raison suffisante pour qu'ils fussent rejetés, permettait cependant de conclure que nos caisses des malades étaient exposées à de fréquentes réclamations de leur part. Certaines maladies, quoiqu'elles n'offrent aucune gravité en elles mêmes et n'exposent nullement la vie de ceux qui en sont atteints, peuvent souvent récidiver et entraîner le paiement de nombreux bénéfices. Malgré notre désir de voir le plus grand nombre possible de membres participer aux bénéfices en maladie, il n'eût pas été sage ni prudent d'inscrire à cette caisse tous les aspirants sans distinction.

Nos caisses de maladie ont besoin en effet d'être protégées comme la caisse de dotation elle-même. Leurs ressources provenant de contributions établies d'après certains calculs, il y a lieu de ne pas rendre ces calculs inutiles et de ne pas détruire toutes les prévisions de ceux qui les ont faits, en usant de libéralités trop grandes. Leur situation est généralement bonne, excellente même et leurs ressources suffisantes pour exécuter sans difficultés le paiement des secours ordinaires, mais encore y a-t-il lieu de songer à l'avenir et de prévoir les responsabilités futures, les quelles seront plus grandes que celles d'aujourd'hui. Nous croyons devoir demander aux officiers et aux membres des cercles d'apporter la plus grande attention à l'administration des secours en maladie, mais il est juste que nous les aidions nous-mêmes à protéger cette caisse. Il nous fait plaisir de constater que la plupart sont dans un état très florissant ; on a même réussi à accumuler, dans certains cercles que nous pourrions citer comme modèles de bonne administration, des réserves dépassant de beaucoup celles exigées par les statuts. Le refus d'inscription à la Caisse des Malades a été prononcé pour les causes suivantes : bronchites, rhumatisme articulaire, rhumatisme musculaire, névralgies : sciaticques et autres, neurasthénie, chorée, dyspepsie, gravelle, hémorroïdes, hernie, difformités incompatibles avec le genre d'occupation ou pouvant exposer à des accidents et entraîner le paiement de bénéfices, etc.

#### L'EXAMEN MÉDICAL DE L'ALLIANCE NATIONALE.

Nous n'hésitons pas à dire qu'au point de vue des garanties qu'il y a lieu de donner à l'Association, l'examen médical est, autant que la bonne administration, un acte de la



plus haute importance et qui réclame la plus grande attention.

Il y a lieu de considérer la valeur intrinsèque de l'examen ; il nous faut un examen qui soit bon, excellent. Il est nécessaire en même temps qu'il ne soit pas démesurément long et surtout inutilement compliqué, plus d'un inconvénient pouvant résulter de ce fait.

Un examen médical clair, simple, précis, facilitant le travail des examinateurs, tout en le rendant efficace le plus possible, étant donc l'objectif que nous devons rechercher. A cette fin nous avons cru devoir apporter certaines modifications à l'ancienne formule.

Nous avons d'abord cherché à abrégier le travail de l'examinateur, tout en donnant à l'examen le plus d'efficacité possible. Nous avons condensé certaines questions de façon à réduire au minimum le travail de calligraphie. Nous avons en même temps classifié ces questions, afin qu'il fût possible à l'examinateur de porter son attention sur une seule série d'affections ou maladies à la fois, lui permettant de coordonner ainsi son examen et ses recherches sur les différents systèmes et appareils ; son travail étant par là de beaucoup simplifié, croyons-nous, et rendu plus efficace.

Malgré notre désir de réduire le plus possible le travail déjà long de l'examinateur, nous avons dû cependant, après avoir supprimé ou fusionné une foule de questions, en ajouter qui n'existaient pas dans l'ancien examen, ces questions étant rendues nécessaires par les données nouvelles en pathologie ; nous mentionnerons entre autres celle relative à la cohabitation avec personnes atteintes de tuberculose.

Le poids de l'aspirant n'étant pas en pratique vérifié par l'examinateur, nous avons cru préférable d'exiger que la déclaration à ce sujet fût faite par le candidat lui-même.

Nous avons essayé de préciser les questions quant à l'usage des liqueurs alcooliques, attendu que les réponses données à ce sujet sont souvent illusoire et qu'il est parfois difficile de se rendre compte des habitudes de l'aspirant.

Certaines questions, parfois embarrassantes pour l'examiné et pour l'examinateur, ont été modifiées, afin qu'elles soient plus claires et de réponses plus facile.

Il a été jugé prudent d'exiger que l'échantillon d'urine fût livré par le candidat dans le bureau même du médecin et non adressé à ce dernier par un tiers, ce qui eût enlevé toute garantie à l'analyse, étant donné les

substitutions et supercheries faciles à exécuter par un tel procédé.

Afin d'éviter des correspondances inutiles, nous avons ajouté à certains endroits une question supplémentaire à la question principale, obtenant ainsi immédiatement les renseignements nécessaires au reviseur et lui permettant de se prononcer sans délai.

Enfin nous avons pu dans ce travail de condensation et de remaniement réduire de 117 à 79 le nombre des questions et partant des réponses écrites à donner. La valeur de l'examen médical n'a pas été diminuée pour cela, nous croyons plutôt l'avoir augmentée. Ces modifications ont paru du reste être appréciées et avoir donné satisfaction à un grand nombre d'intéressés.

#### LA QUESTION DE LA TUBERCULOSE

Il serait difficile d'exposer ici les raisons qui ont motivé toutes nos décisions ; il est cependant une catégorie d'examens très souvent soumise à notre appréciation, sur laquelle nous croyons devoir exposer notre manière de voir ; nous voulons parler de ces cas dont l'histoire de famille et l'histoire personnelle ont pu être entachées de tuberculose.

Cette cause de décès, dont les ravages sont bien connus, est considérée, à juste titre et depuis longtemps, comme une des plus redoutables pour les compagnies d'assurance sur la vie et les mutualités, lesquelles enregistrent chaque année plus de décès par la tuberculose que par aucune autre maladie. L'Alliance Nationale elle-même n'y fait pas exception, tel qu'il a été facile de constater par les statistiques des années précédentes.

Il était donc de notre devoir de porter toute notre attention à cette importante question de la tuberculose, et de chercher la solution des cas qui nous étaient soumis à l'aide des lumières nouvelles et des récentes découvertes. La revision des examens n'est pas chose si banale que l'on doive toujours s'en tenir aux vieilles méthodes, souvent créées et conservées par l'esprit de routine. Si les vieux clichés servent bien parfois l'indolence des examinateurs et des reviseurs, s'ils facilitent et simplifient singulièrement leur tâche, ils sont loin pour cela de donner toute la sécurité que l'on pourrait en attendre ; de plus ils sont souvent en désaccord manifeste avec les dernières données de la science. Chargés de surveiller l'admission des aspirants et de donner à la Société toutes les garanties possibles de sécurité, il

ne nous eut pas été permis de marcher à l'aveugle et d'ignorer les derniers progrès accomplis. Méconnaître les lumières nouvelles apportées par de récents travaux sur l'étiologie et la nature véritable de la tuberculose eut été une preuve que nous ne nous rendions pas compte des responsabilités qui incombent à notre position.

La tradition a voulu longtemps que cette maladie fut considérée comme essentiellement héréditaire. L'histoire de famille était alors seule prise en considération dans le rejet ou l'admission des candidats. Nous n'avons pas cru devoir nous confiner uniquement à cette règle. S'il n'y a pas lieu de mettre entièrement de côté les vieilles notions d'hérédité, ce qui serait tomber dans une erreur opposée, encore faut-il les interpréter d'une autre façon, et ne doit-on pas se borner à leur seule considération dans l'appréciation de la valeur des risques qui nous sont soumis.

#### CONTAGION DE LA TUBERCULOSE

Il est bien démontré aujourd'hui que la tuberculose est une maladie contagieuse. Les expériences qui ont été faites par d'illustres savants et les statistiques nombreuses recueillies dans ces dernières années ne laissent aucun doute à ce sujet : tout bacille naît d'un autre bacille et toute tuberculose d'une tuberculose antérieure.

Le germe de maladie est répandu dans l'atmosphère par les malades déjà contaminés. Conservé parfois longtemps dans les lieux mal aérés et mal éclairés, dans les habitations et les ateliers malsains, ce germe est repris par d'autres individus, lesquels sont atteints à leur tour.

La contagion joue donc un rôle considérable dans l'origine de la maladie. Elle n'est pas cependant le seul facteur dont il faille tenir compte. Certaines circonstances, telles que les maladies antérieures, le genre d'occupation, les habitudes, etc., et une certaine prédisposition innée ou acquise pourront favoriser la contagion et donner lieu à l'écllosion de la maladie. Pourquoi certains sujets exposés à la contagion y échappent-ils tandis que d'autres en sont atteints ? C'est que ces derniers sont en état de réceptivité. "Semez sur le roc, disait Trousseau, vous n'aurez point de récolte ; semez sur le terrain, vous en aurez une abondante."

Il y a donc deux facteurs à considérer : d'abord le bacille ou la graine ; puis, en second lieu, le terrain, c'est-à-dire l'aptitude plus ou moins grande de l'organisme à dé-

velopper cette graine, ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui l'état de réceptivité, lequel peut être inné ou acquis.

#### RÉCEPTIVITÉ INNÉE

"Nous ne naissons pas tuberculeux mais tuberculisables," disait Peter. L'enfant issu de parents tuberculeux est généralement indemne de la maladie au moment de la naissance ; cependant il peut naître dans un état de déchéance organique qui facilite chez lui la contagion et en fasse un candidat à la tuberculose, un individu bacillisable de naissance, suivant l'expression de Landouzy. Les parents phtisiques, dit ce dernier, lèguent à leurs enfants un ensemble d'attributs physiques, chimiques (constitution), dynamiques (tempérament), qui les prédisposent à la phtisie, mais ils ne leur lèguent pas le bacille, c'est-à-dire le germe de la maladie ni la maladie elle-même.

Cette déchéance organique, improprement appelée autrefois hérédité tuberculeuse, simplement appelée aujourd'hui état de réceptivité, constitue un terrain sur lequel pourra du reste se développer avec facilité n'importe quel germe de maladie, celui de la tuberculose comme les autres. Il est susceptible de se rencontrer non seulement chez les issus de tuberculeux, mais également chez les issus d'alcooliques, de vieillards, de cancéreux, de diabétiques et de syphilitiques.

Si l'enfant, indemne au moment de la naissance mais débile, reste exposé aux multiples causes de la contagion qui le guettent, si de plus, il se développe dans un milieu où toutes les conditions hygiéniques sont méconnues, il est évident qu'il succombera. Par contre, s'il est soustrait au foyer de contagion et s'il est soumis à de bonnes conditions hygiéniques, il pourra se développer normalement et ne pas subir les atteintes de la maladie.

Il y a donc lieu de tenir compte chez celui qui présente de la tuberculose dans l'histoire de sa famille : 1° de la possibilité de la contagion ; 2° de l'existence d'un terrain qui se prête à l'infection et soit favorable au développement de la maladie, à moins que toutefois cet état de réceptivité innée, cette hérédité de prédisposition n'ait été corrigée d'une façon absolue par les conditions dans lesquelles a vécu l'aspirant et qu'il n'ait échappé d'une façon évidente à la contagion ; l'état actuel de santé, l'âge qu'il aura atteint, son développement physique, son genre d'occupation, ses habitudes et

autres considérations pourront donner quelques garanties à ce sujet.

## RÉCEPTIVITÉ ACQUISE

Nous avons dit que le sujet issu de tuberculeux pouvait échapper à la maladie s'il était soustrait à la contagion et soumis de bonne heure à de bonnes conditions hygiéniques, lesquelles corrigent chez lui l'hérédité de prédisposition ou de terrain. Par contre certains sujets issus de parents non tuberculeux peuvent très bien développer chez eux toutes les conditions requises pour constituer un excellent terrain de culture, c'est que l'on est convenu d'appeler l'état de réceptivité acquise. Si nous consultons le tableau mortuaire de l'Alliance Nationale, nous constatons qu'un nombre assez important de membres décèdent tous les ans par tuberculose ; si nous référons à l'examen médical, nous constatons également que, chez un bon nombre, aucune trace de cette maladie n'existe dans leur histoire de famille.

Quelles causes et circonstances peuvent développer chez un sujet exempt de tare héréditaire, cet état de réceptivité ou de prédisposition qui le rend apte à contracter la tuberculose ? Certaines maladies aiguës ou chroniques : les bronchites prolongées, la pneumonie, la pleurésie considérée elle-même d'origine tuberculeuse, l'influenza, la fièvre typhoïde, le diabète, l'impaludisme, le saturnisme. Le surmenage sous toutes ses formes, les chagrins, les émotions, les privations, en un mot toutes les causes capables d'affaiblir profondément l'organisme et d'y établir que que l'on est convenu d'appeler l'état de misère physiologique, préparent le terrain à la tuberculose et facilitent son éclosion.

Deux causes qu'il y a lieu de mentionner d'une manière spéciale, étant donné leur influence néfaste, sont l'alcoolisme et l'habitation insalubre (domicile ou atelier). Celui qui vit ou travaille dans un endroit malsain, c'est-à-dire encombré, sombre et humide, où l'air et la lumière ont difficilement accès, celui-là, même s'il n'a aucune prédisposition héréditaire, échappera difficilement à la maladie. Les logis, les ateliers de cette catégorie sont les endroits où se conservent et se cultivent les germes de la maladies. La statistique suivante nous en fournit la preuve :

Chambres habitées par	1-2 personnes :	mortalité	20
—	3-5	—	29
—	6-10	—	32
—	plus de 10	—	79

Dans les grandes villes on a trouvé des quartiers où 95 pour 100 des familles étaient atteintes de tuberculose.

A l'influence du logis malsain vient s'ajouter l'effet de l'alcoolisme. M. Beaudreau de Beauvais a établi les faits suivants :

Décès par tuberculose pour 10,000 habitants	Consommation annuelle de litres d'alcool par habitant
30 à 40	12, 47
40 " 50	15, 21
50 " 60	14, 72
70 " 80	16, 36
80 " 90	17, 16
Plus de 90 décès	50, 70

S'il est constaté qu'une des causes précédemment indiquées peut agir sur la santé du candidat, son état physique actuel doit être scruté avec le plus grand soin ; on y trouvera souvent, sinon une tuberculose déclarée et en pleine évolution, du moins des signes précoces et avant-coureurs de la maladie. La question du poids doit être prise ici en sérieuse considération ; le poids insuffisant et au dessous de la moyenne étant souvent le premier symptôme à noter chez ceux que l'on est convenu d'appeler des candidats à la tuberculose. Nous avons publié dans notre rapport de 1902 une statistique établissant que le poids de l'aspirant est à prendre en considération encore plus que l'histoire de famille elle-même ; nous croyons devoir la reproduire de nouveau.

Age	Poids	Percent. de décès par Tuberculose
Au-dessous de 30 ans	Au-dessous de la moyenne	44.1
	Au-dessus	20.0
30 à 39 ans	Au-dessous	23.2
	Au-dessus	9.6
40 à 49 ans	Au-dessous	12.1
	Au-dessus	5.5

  

Age	Histoire de famille	Percent. de décès par Tuberculose
Au-dessous de 30 ans	H. de F. entachée	37.6
	H. de F. non entachée	28.5
30 à 39 ans	H. de F. entachée	20.2
	H. de F. non entachée	13.3
40 à 49 ans	H. de F. entachée	9.2
	H. de F. non entachée	6.8

Il est donc établi : 1° que la tuberculose a toujours comme cause première la contagion ; 2° qu'il peut exister un état de réceptivité inné, hérédité de prédisposition ; 3° qu'il peut exister grâce à des causes nombreuses, un état de réceptivité acquis, non moins à craindre que l'hérédité de prédisposition elle-même. La question de l'appréciation des risques, quant aux dangers qu'ils peuvent présenter au point de vue de la tuberculose, est par conséquent plus complexe qu'elle n'apparaît au premier abord et nous nous exposerions à de graves mécomp-

tes si nous en rapportions uniquement aux vieilles méthodes.

Nous avons fait cet exposé de vues pour plusieurs raisons: d'abord parce que le Président Général lui-même a paru s'intéresser à cette question, au début du présent terme, et manifesté ainsi que d'autres, le désir que nous y prêtions toute notre attention; ensuite parce qu'étant souvent questionné sur ce sujet, nous avons cru qu'il était bon de faire connaître notre manière de voir; enfin, parce que la question étant par elle-même de la plus haute importance nous avons cru qu'elle devait occuper un certain espace dans le présent rapport.

Nous espérons avoir satisfait au désir de plusieurs et avoir fait œuvre utile à l'Association.

TH. CYPHOT, M.D.  
G. H. GARCEAU, M.D.

C. A. DAIGLE, M.D.,

*Secrétaire.*

### Rapport du Médecin en Chef

*(Suite et fin)*

Les décès dus à la syncope du cœur figurent par un chiffre assez élevé. Dans trois cas surtout, la mort est survenue peu de temps après l'admission des membres. Dois-je croire que l'auscultation et la percussion ont été négligées? C'est un fait que je note en passant et qui me porte à engager nos médecins-examineurs à scruter avec soin la cavité thoracique pour y découvrir, s'il y a lieu, la présence de maladies organiques. La fièvre typhoïde a aussi fourni un contingent assez considérable de décès. Cette maladie a sévi à l'état épidémique, surtout dans la banlieue de la cité de Montréal. Les hygiénistes s'occupent sérieusement de faire disparaître les causes qui l'ont produite.

#### BÉNÉFICES D'INVALIDITÉ

Quinze réclamations de bénéfice d'invalides ont été soumises au Département Médical. Sept ont été payées, deux rejetées et quatre ne sont pas encore inscrites. Deux membres sont morts avant leur réclamation. Le tableau suivant donne les causes de l'invalidité :

Bronchite-asthmatique	1
Endocardite—approuvé par C. G.—	1
Folie	1
Glucome	1
Maladie de Bright	1

Myélite chronique	2
Rhumatisme ankylosé	1

#### CAISSE DES MALADES

N'ayant pas le contrôle des caisses locales des malades, il m'est impossible de les juger autrement que par les rapports annuels. Si toutefois on feuillette ces rapports, on a raison de reconnaître comme satisfaisant les données qui me sont signalées par les médecins des cercles. La caisse centrale des malades étant sous la juridiction du Bureau Exécutif, il m'est facile d'en contrôler l'administration. Onze cent quatre-vingt-quatre membres sont inscrits à la Caisse Centrale des Malades.

J'ai reçu 152 réclamations pour bénéfiques en maladie que j'ai classifiées dans l'ordre suivant :

NOMS.	RÉCLAMATION.	NOMBRE DE JOURS MALADES.
Abcès	1	60 jours
Albumine	3	166 "
Affection de l'œil	3	78 "
Antrax	3	76 "
Amygdalite	1	27 "
Appendicite	1	24 "
Armes à feu	3	66 "
Artrite	1	23 "
Blessures	9	240 "
Bronchite	11	352 "
Brûlure	2	49 "
Congestion pulmonaire	1	35 "
Contusion	11	331 "
Cystite	3	125 "
Dysenterie	1	25 "
Entérite	7	134 "
Dyspepsie chronique	2	59 "
Fièvre typhoïde	11	388 "
Fractures	6	216 "
Gastrite	6	169 "
Grippe	12	231 "
Hépatite	6	254 "
Laryngite	1	41 "
Lumbago	4	137 "
Néphrite	1	28 "
Neurasthénie	1	72 "
Néuralgie	2	72 "
Obstruction intestinale	1	22 "
Pharyngite	2	104 "
Phtisie pulmonaire	3	363 "
Phlegmon	1	18 "
Pleurésie	7	181 "
Pneumonie	7	720 "
Rhumatisme	5	250 "
Satorninne	1	44 "
Sciatique	1	28 "
Thraumatisme	8	223 "
Variole	4	118 "
	152	5564

Il serait ennuyeux pour vous de vous initier aux détails du Département Médical. Qu'il me suffise de vous dire que dans le cours des deux dernières années j'ai expédié 2903 lettres et 2160 cartes postales. Cette

nombreuse correspondance a été nécessitée pour préciser certains termes dont on s'était servi dans les examens médicaux et pour compléter les omissions ou déclarations faites par les candidats. J'engage nos médecins-examineurs surtout de faciliter la tâche du Médecin en chef en évitant d'employer dans leur rapport d'examen médical les termes vagues et équivoques et en reliant leurs rapports avant de les adresser, afin de commettre le moins d'erreurs possibles. J'attirerai encore l'attention des médecins-examineurs sur d'autres abus que j'ai rencontrés, rarement, il est vrai, mais qui néanmoins existent. Certains candidats se sont déjà plaints que les réponses dans leur examen médical ne comportent pas le sens de leur déclaration ou encore qu'on atténuait la portée de certains faits et cela dans le but de faire accepter ces candidats. D'autres auraient oublié dans plusieurs circonstances de recueillir l'urine nécessaire pour en faire l'examen. Ailleurs, le médecin examinateur déclare au nom des candidats certains faits que seuls ceux-ci ont droit de déclarer. Enfin, combien d'autres irrégularités qui peuvent paraître insignifiantes mais qui ont leur importance.

Vous avez dû constater avec moi que le nombre de sociétaires qui réclament les bénéfices d'invalidité augmente dans des proportions qui me portent à croire que dans un avenir prochain ces bénéfices seront un fardeau pour la Société. L'on ne semble pas comprendre quelles sont les conditions requises pour avoir droit à ces bénéfices. Nos statuts à mon avis ne déterminent pas d'une manière précise et exacte quels sont ceux qui peuvent légitimement faire une réclamation de ce genre. Il faudrait préciser dans une seule phrase ou un article ce que l'on entend par un invalide. Deux conditions sont essentielles : la permanence de la maladie et l'incapacité complète et absolue du sujet. Je suggérerais une phraséologie comprenant ces deux caractères et rédigée de manière à faire comprendre dans quelles circonstances l'on peut réclamer. Cela aurait pour effet d'éviter des ennuis aux membres et des dépenses qui deviendraient considérables pour la Société. Il serait opportun que votre comité de législation avisât le Département Médical sur ce qu'il entend par "surdité" à l'article 7, section 6, qui refuse l'entrée aux sourds et aux muets. Il se présente souvent des candidats affectés de surdité partielle et de défaut de prononciation,

doit-on dans ces cas refuser leur admission?

En terminant ce rapport, laissez moi remercier les membres du Bureau Exécutif, les membres du Conseil Général, les officiers et les membres des Cercles pour la confiance que l'on m'a témoignée et les bonnes relations qui ont existé entre nous durant mon terme d'office. Je ferai une mention spéciale envers mes collègues du Bureau Médical pour l'aide puissante qu'ils m'ont accordée dans l'exercice de ma charge et à mes confrères, les médecins-examineurs des cercles, pour leur support et le zèle qu'ils ont déployés pour assurer le succès et la prospérité de notre Association.

TH. CYPHOT,  
*Médecin en Chef.*

### Le père de la sténographie

On serait tenté de croire que la sténographie est une invention essentiellement moderne.

Il paraît qu'il n'en est rien, et déjà, au 18<sup>e</sup> siècle, nos pères avaient conçu l'idée "d'écrire aussi vite qu'on parle". C'est un sténographe érudit et des plus compétents, M. René Havette, qui nous fait cette petite révélation.

Un certain grammairien diffus, nommé Ramsay, composa, dès l'an 1720, une méthode d'écrire par signes conventionnels, qui fut reconnue impraticable; mais après lui vint un gentilhomme lettré, M. de la Valade, qui, vers 1774, écrivit un traité de "Tachygraphie française" fort intéressant à consulter.

A l'aide de 400 caractères — chiffre considérable, évidemment, mais d'une combinaison fort ingénieuse — il composa sa sténographie particulière, la première vraiment inspirée d'un réel esprit de simplification. Il fut fort critiqué, comme tous les inventeurs; mais il n'en reste pas moins vrai que, le premier, il adopta le système, éprouvé depuis, du phonographisme, établissant un alphabet dans lequel il donnait à chaque son un caractère aussi simple que les liaisons le permettent. Ses distinctions entre les diverses nuances phonétiques de la langue constituent, à elles seules, paraît-il, un chef-d'œuvre de science et de précision.

Grâce aux savantes recherches de M. Havette, les sténographes connaissent maintenant le nom du véritable inventeur de leur art. Il ne leur reste plus qu'à lui élever une statue.

## BILAN DU CONSEIL GÉNÉRAL

au 30 Juin 1904

**ACTIF**

En banques (Provinciale du Canada et Hochelaga).....	\$ 32,332 16	
“ mains .....	216 39	
Placements : Fabriques.....	27,900 00	
Municipalités Scolaires.....	14,896 62	
Municipalités.....	26,880 00	
Prêts hypothécaires.....	327,819 00	
		\$430,044 17
Petite Caisse.....	30 00	
Intérêts accrus.....	8,416 19	
Dû par les cercles, honoraires d'enregistrement.....	360 00	
Pour fournitures.....	1,147 06	
“ Divers.....	767 52	
Dû par les B. P. “ .....	29 24	
“ Fournitures.....	62 01	
Fournitures selon inventaire.....	1,071 77	
Dipômes et certificats.....	295 26	
Mobilier.....	1,219 13	
Frais de voyages.....	165 00	
Imprimés, papeterie et effets divers.....	50 00	
Dû pour annonces dans Revue.....	88 85	
Téléphone Bell payé par anticipation.....	16 67	
“ des Marchands payé par anticipation.....	3 13	13,721 83
		\$443,766 00

**PASSIF**

Certificats de dotation, dix-huit membres décédés. Ces sommes sont portées au passif sous toute réserve, les droits des bénéficiaires ou des réclamants n'ayant pas encore été reconnus comme bien fondés.....	\$ 19,000 00	
Dû pour fournitures.....	24 10	
“ “ téléphone, messages.....	2 30	
“ aux Cercles, B. P., etc., pour surplus, remises.....	109 85	
“ “ dépôts à la Caisse d'Épargne, capital.....	13 937 16	
“ “ “ “ “ “ intérêts.....	953 84	
“ pour prix concours.....	650 00	\$ 34,677 25
		\$409,088 75

**RECAPITULATION***Répartis comme suit :***CAISSE DE DOTATION**

Excédent des recettes sur les déboursés.....	\$405,297 99
Part afférente des intérêts acquis.....	7,933 00
	\$413,230 99
Dû aux bénéficiaires.....	19,000 00
	\$394,230 99

**CAISSE CENTRALE DES MALADES**

Excédent des recettes sur les déboursés.....	\$6,402 99
Part afférente aux intérêts acquis.....	125 00
	\$6,527 99
Bénéfices dûs (approximativement).....	202 00
	\$ 6,325 99
	\$400,556 77
Balance, Caisse Générale.....	
	\$ 8,531 77

Montréal, 30 juin 1904.

L.-J.-D. PAPINEAU,  
*Sec. général.*  
 ALF. ST-CYR,  
*Trés. général.*

Vérifié et approuvé,

O. BOURDON,  
 J.-A. MIGNAULT, } *Auditeurs.*

## La Presse Canadienne-Française et l'Alliance Nationale

Nous lisons dans *Le Soleil*, de Québec,  
à la date du 7 novembre 1904 :

### UN TABLEAU INTÉRESSANT

Nous avons sous la main une circulaire de l'Alliance Nationale, notre grande association de secours mutuels, qui donne comme suit la progression de ses capitaux de réserve :

1894.....	\$ 2,739.07
1896.....	30,304 15
1898.....	107,120 64
1900.....	207,731.89
1902.....	311,248.59
1904.....	515,000.00

Voilà un résultat dont les Canadiens-Français doivent se montrer fiers. Proportionnellement à son effectif, aucune autre société en Amérique, croyons-nous, n'a atteint un succès semblable dans un aussi court intervalle.

Nous avons lieu de nous féliciter de la situation exceptionnellement avantageuse que cette belle société s'est créée. Ne ménageons pas notre encouragement à nos institutions nationales ; imitons en cela nos compatriotes de langue anglaise qui sont si fortement attachés à leurs sociétés. En fin de compte, les succès de l'Alliance Nationale, — pour ne parler que de cette société dans le moment, — et l'énorme capital qu'elle a accumulé en onze ans, pour la garantie de ses sociétaires, fait partie du patrimoine de notre race.

Nous lisons dans *La Patrie*, de Montréal,  
à la date du 28 octobre 1904 :

### LE CANADA AUX CANADIENS

Dès qu'un homme gagne suffisamment pour épargner un dollar ou deux par mois, il doit avoir l'ambition de protéger ceux dont il est le soutien contre la maladie ou la mort qui peuvent le frapper d'un moment à l'autre. Pour cela il n'a qu'à s'adresser à une société de secours mutuels. Mais laquelle choisira-t-il ? Une société étrangère dont la direction suprême parlera une autre langue et se prétendra neutre en matières religieuses ou nationales, tout en inscrivant dans ses règlements qu'elle veut faire l'édu-

cation intellectuelle, morale et sociale de ses membres ? une société qui prendra ses économies pour les faire fructifier dans une autre province ou un autre pays ? Non ! pour son entière sécurité, il devra choisir une société solide, essentiellement canadienne française et catholique. Or nulle institution ne possède ces qualités à un plus haut degré que l'Alliance Nationale. Elle possède la confiance des autorités religieuses comme de nos compatriotes les plus distingués et sa position financière est sans égale. Affiliez-vous à l'Alliance Nationale, si vous êtes un patriote.



Modèle de Fanion offert comme deuxième  
prix optatif dans le concours dont  
nous publions le rapport offi-  
ciel dans une autre par-  
tie de la revue.

Si vous différez à demain de travailler pour votre société, le lendemain viendra et vous ne ferez rien. Ainsi, de lendemain en lendemain, vous remettrez la chose et la mort vous surprendra avant que vous ayez enrôlé quelqu'un. C'est aujourd'hui qu'il faut agir.

# L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la  
Province de Québec en 1895 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172  
Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1904

## Ça et là

Ne dites que du bien de vos confrères.

\* \* \*

L'avarice n'a rien de commun avec la mutualité.

\* \* \*

Chaque année accroît la puissance de la mutualité.

\* \* \*

Un membre actif et zélé peut donner une impulsion féconde à tout un cercle.

\* \* \*

Des actes plutôt que des paroles, voilà ce qui compte dans le travail mutualiste.

\* \* \*

Ne censurez jamais un confrère tant que vous n'avez pas la preuve positive qu'il a manqué à ses obligations.

\* \* \*

Celui qui dit : "Je ne m'assure pas, je cours ma chance", raisonne bien mal. C'est sa famille qui en souffrira.

\* \* \*

C'est dans la mutualité qu'est l'avenir ! C'est elle qui peut être résoudra en grande partie les questions sociales.

\* \* \*

Il existe dans les sociétés mutuelles une force qui est ignorée dans les compagnies qui font un commerce de l'assurance.

\* \* \*

Si vous voulez obtenir du succès, ne gaspillez pas votre temps, car le temps c'est l'étoffe avec laquelle le succès est fait.

\* \* \*

Une société de frères unis vaut mieux que toutes les murailles du monde.

PLUTARQUE.

Dites du bien des bonnes choses, de l'Alliance Nationale, entre autres ; il se trouve assez de gens pour louer les mauvaises.

\* \* \*

La fièvre électorale est apaisée. Consacrez maintenant votre énergie au succès de votre société. Aucune cause ne l'emporte sur celle-ci.

\* \* \*

L'association mutuelle relève la dignité humaine parce qu'elle donne à ceux qui en font partie une certitude absolue qu'ils toucheront un jour les avantages auxquels ils ont droit.

\* \* \*

Chaque homme sait qu'il lui faudra mourir. Cependant, celui qui est à la tête d'une famille a le devoir de la protéger. Il doit donc prendre des moyens pour laisser quelque chose après son décès.

\* \* \*

Nos petits enfants reconnaîtront un jour que le début du XXe siècle aura été fécond par les efforts faits, non par les hommes d'Etat, les politiciens, mais par les humbles, les travailleurs, pour arriver à alléger les maux inhérents à l'humanité.

## OFFICIEL

I.

### INSTALLATION D'OFFICIERS

Le Bureau Exécutif, à son assemblée du 2 décembre courant, a pris les décisions suivantes :

Par dérogation aux prescriptions du Formulaire de Procédures, relatives à l'installation des officiers de cercles, les officiers qui ont qualité pour faire cette installation pourront procéder d'une manière sommaire, selon qu'ils le jugeront à propos.

II.

### PERCEPTEUR POUR MEMBRES DÉTACHÉS

M. Moïse Jodoin, comptable, est nommé percepteur, aux termes de l'article 198 des statuts, pour recevoir aux bureaux du Conseil Général les versements effectués par les membres détachés.

En foi de quoi, j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.

Montréal, 15 décembre 1904.



## LE RAPPORT ANNUEL

Aux termes des articles 228, 229 et 230 des statuts, les S. F. et T. de cercles doivent clore leurs livres le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et préparer à cette date, en duplicata, le rapport annuel sur la formule n<sup>o</sup> 17 de l'association.

Ce rapport doit ensuite être révisé par les auditeurs du cercle. Leur devoir consiste à constater, entre autres choses, quelles ont été les recettes d'après les livres tenus par le S. F. ; si les entrées dans les livres du T. correspondent avec celles du S. F. ; si les paiements effectués ont été autorisés par le cercle, sauf pour ce qui est de la remise au C. G. (art. 223) ; si le T. a en mains les reçus établissant que les paiements ont été faits, enfin, à vérifier le livret de banque et se rendre compte des sommes que le T. a en mains.

Lorsque les auditeurs ont approuvé le rapport, il est soumis à l'assemblée du cercle, *avant l'ordre du jour des élections*. Après approbation, le secrétaire-archiviste devra en transmettre un exemplaire au C. G. avant le 10 janvier.

Les cercles qui ont une caisse locale des malades doivent joindre un exemplaire de l'appendice à leur rapport, car ce dernier ne serait pas accepté sans cela.

Les cercles qui ne font pas remise de leur rapport annuel et de l'appendice dans le délai fixé sont *ipso facto* frappés d'amende, etc., aux termes de l'article 321.

Nous espérons que ce précis de nos statuts sera scrupuleusement suivi par qui de droit et qu'aucun cercle ne sera en défaut. Dans une institution du genre de la nôtre, l'observance des statuts est absolument nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du rouage de l'administration.

## NOUVEAUX CERCLES

## CERCLE IBERVILLE, NO 216.

Institué à Iberville, comté d'Iberville, le 28 octobre 1904 par M. O. Dépatie, R. P. P. G. et organisé par ce dernier.

Officiers :

Chaplain, M. le curé J. C. Cormier ;  
S. P. G., Joseph Lavoie ;  
Président, Philibert Contant ;  
Vice-Prés., Arthur Camaraine ;  
S. c. Arch., Fernando Parent ;  
Sec.-Fin., Hermann Bonneau ;

Trés., Amédée Bonneau, fils ;  
Md. Ex., George Tassé ;  
Com.-Ord., Urgel Labelle ;  
Introd., Théogène Martel.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 1<sup>er</sup> octobre 1904.

## CERCLE STE-PRAXÈDE, NO 217.

Institué à Bromptonville, comté de Richmond, le 6 novembre 1904, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

Officiers :

Chaplain et Sb. P. G., M. le curé J. S. Larocque ;

Prés., Félix G. Ponton ;  
Vice-Prés., Philias Allaire ;  
Sec.-Arch., Henri Lalumière ;  
Sec. Fin. et Trés., Jules Dumont ;  
Md. Ex., J. A. Allard ;  
Com. Ord., Johnny Verville ;  
Introd., Jos. Ouellette.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 3 novembre 1904.

## CERCLE STE-BRIGIDE, NO 218.

Institué à Ste-Brigide, comté d'Iberville, le 6 novembre 1904, par M. O. Dépatie, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

Officiers :

Chaplain. M. le curé P. A. St-Pierre ;  
Sb. P. G., Henri Martel ;  
Prés., J. D. E. Lafond ;  
Vice-Prés., H. Lasnier ;  
Sec.-Arch., J. R. B. Langevin ;  
Sec.-Fin., J. C. Lebeau ;  
Trés., C. A. Gélinau ;  
Md. Ex., C. H. Beaudoin ;  
Com.-Ord., A. Dubuc ;  
Introd., E. Carreau.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 2 novembre 1904.

## NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

## B. P. CHAUDIÈRE, NO 103.

Institué à Chaudière Curve, comté de Lévis, par M. Chs. Duquette, R. P. P. G., et organisé par ce dernier.

Percepteur, J. C. Roy ;  
Md. Ex., Naz. Gingras ;  
Comité de surveillance : M. Gust. Tardif, président ; MM. Alfred Giroux et Ed. Ouellette.

B. P. St-Honoré, No 104.

Institué à St-Honoré, comté de Beauce, le 7 octobre 1904, par M. Chs Duquette, R.P. P.G., et organisé par M. C. Manseau.

Percepteur, Er. Audet ;

Md. Ex., J. A. Drouin ;

Comité de surveillance : M. J. A. Feultault, président ; MM. E. Audet et X. Roy.

## NOMINATIONS

### SUBSTITUTS

Les confrères dont les noms suivent ont été nommés par M le Président Général, ses substituts auprès de leurs cercles respectifs :

MM. Henri Martel, Cercle Ste-Brigide, No 218 ; Jos. Lavoie, Cl. Iberville, No 216 ; Rév. J. S. Larocque, Cl. Ste-Praxède, No 217.

### MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivants a été ratifié par le Bureau Exécutif :

MM C. W. Beaudoin, Cl. Ste-Brigide, No 218 ; Geo. Taseé, Cl. Iberville, No 216 ; J. A. Allard, Cl. Ste-Praxède, No 217 ; Henri Samson, Cl. St-Evariste, No 137 ; A. E. Villeneuve, Cl. St-Romuald, No 167 ; Z. Beaumier, B. P. Moose Park, No 47 ; J. A. Drouin, B. P. St-Honoré, No 104 ; Naz. Gigras, B. P. Chaudière, No 103.

## ACCUSÉS DE RÉCEPTION

A. M. L. J. D. Papineau,  
Sec. Gén. Alliance Nationale,  
Montréal.

Monsieur,

J'accuse réception du chèque de mille piastres de l'Alliance Nationale, No 5,569, en règlement du certificat de dotation dont feu Pierre-Olivier Légaré, mon époux, était titulaire.

Veillez agréer mes sincères remerciements pour la diligence que vous avez apportée dans le règlement de cette affaire.

Veillez me croire,

—  
Votre dévouée,

DME CLOTILDE BÉDARD.

—  
Montréal, 8 Juillet 1904.

Monsieur,

Je remplis un devoir bien doux en venant au nom de ma mère et de toute la famille vous remercier mille fois pour la promptitude avec laquelle vous nous avez remis les milles piastres en paiement du certificat de dotation dont mon frère Adrien Brabant était titulaire.

Le Cercle St-Charles et le Bureau Exécutif ont toute notre reconnaissance dans cette triste circonstance, et nous sommes heureux de pouvoir recommander l'Alliance Nationale comme étant l'une des plus avantageuses et des mieux administrées.

Veillez me croire,

—  
Votre toute dévouée,

DME ADOLPHE TELLIER.

St-Léonard, 28 juillet 1904.

A Mr L. J. D. Papineau,  
Monsieur,

J'accuse réception du montant de mille piastres, de l'Alliance Nationale, pour la police d'assurance de mon défunt mari, Philippe Descoteaux, sous le No 18,183.

Je vous remercie de la promptitude que vous avez apportée à régler cette réclamation, qui me met à l'abri de la misère, pour faire vivre ma petite famille.

Votre toute dévouée,

—  
DAME CAROLINE GIRARD.

St-Paul, Ile aux Noix, 29 juillet 1904.

Mr L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.

Alliance Nationale, Montréal,

Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque au montant de mille piastres, étant le parfait paiement d'un certificat de dotation dont feu Ambroise Messier, mon époux, était titulaire dans l'Alliance Nationale. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apporté au règlement final de la dite réclamation ; aussi, la faveur populaire ne peut qu'entourer une société aussi bien organisée.

Votre très obligée,

—  
Mde HERMINE TRAHAN.

## NECROLOGIE

No 379 — M. ADOLPHE ARBOUR, 26 ans, admis dans le Cercle N tre-Dame de Granby, No 116, le 26 décembre 1899, est décédé à Granby, co. de Shefford, le 13 avril 1904. Cause : *Tuberculose intestinale*.

Bénéficiaires : Héritiers, \$1,000.

No 380 — JOSEPH RENAUD, 32 ans, admis dans le Cercle Jeanne d'Arc, No 53, le 12 septembre 1899, est décédé à Montréal le 5 septembre 1904. Cause : *Endocardite aiguë*.

Bénéficiaire : Marie-Louise St-Pierre, épouse, \$500.

No 381 — TREFLÉ LORD, 27 ans, admis dans le Cercle Montcalm, No 31, le 20 décembre 1903, est décédé à Ste-Marie Salomé, co. de Montcalm, le 18 septembre 1904. Cause : *Choc électrique*.

Bénéficiaire : Abraham Lord, père, \$1,000.

No 382 — OLIVIER DUFRESNE, 48 ans, admis dans le Cercle St-Louis, No 44, le 5 juillet 1894, est décédé à Montréal, le 21 septembre 1904. Cause : *Asthme cardiaque*.

Bénéficiaires : Héritiers, \$1,000.

No 383 — JOSEPH JACQUES RICHARD, 30 ans, admis dans le Cercle Ste-Théle, No 147, le 28 juillet 1899, est décédé à St-Raymond, co. de Portneuf, le 24 septembre 1904. Cause : *Hémorragie pulmonaire*.

Bénéficiaire : Céline Barrette, épouse, \$500.

No 384 — F X TRUDEAU, 44 ans, admis dans le Cercle Hochelaga, No 29, le 24 juillet 1901, est décédé à Montréal le 28 septembre 1904. Cause : *Péritonite*.

Bénéficiaire : Marie-Louise Lacroix, épouse, \$500.

### INVALIDITÉ

LOUIS TELMOSE, 56 ans, admis dans le Cercle St-Pierre, No 8, le 30 juillet 1895, a été déclaré invalide le 30 octobre 1904.

Paiement versé, \$250.

**CONDOLÉANCES**

Des résolutions de condoléances ont été votées par les cercles suivants, au cours du dernier mois :

**CERCLE ST-CHARLES**, No 10, à M. Edmond St-Jacques, à l'occasion du décès de son épouse.

**CERCLE LE GARDEUR**, No 188, à M. Hildebert Noël, à l'occasion du décès de sa mère.

**CERCLE BOURGET**, No 79, à M. Joseph Charpentier, à l'occasion du décès de son épouse.

**CERCLE ST-APOLLINAIRE**, No 187, à M. Arthur Crêteau, à l'occasion du décès de son épouse.

**AVIS**

AUX MEMBRES QUI DÉSIRENT RECEVOIR  
L'INDEMNITÉ HEBDOMADAIRE  
DUE POUR MALADIE

**Formalités à remplir**

**1° AVIS DE MALADIE** (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général (art. 257 et 265).

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la tables des matières ; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

**2° CERTIFICAT DE MÉDECIN** (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

**3° RECLAMATION** (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi app yer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

**4° ARTICLES DES STATUTS À CONSULTER.**

(A) Pour Caisse locale des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

**5° FORMULES** (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire-général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

**AVIS DIVERS**

AUX MEMBRES

**VERSEMENTS PÉRIODIQUES**

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payés :

1° Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2° A l'assemblée du cercle.

3° Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

**DELAI DE GRACE.**

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

**INDEMNITÉ DES RETARDATAIRES.**

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

**SUSPENSION.**

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

**REINTEGRATION.**

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1° Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2° Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3° Que le cercle approuve la requête.

4° Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

5° Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$1.00 pour l'examen médical (176).

**ETAT FINANCIER***Au 30 Septembre 1904***CAISSE DE DOTATION****RECETTES**

Balance au 31 août 1904.....	\$414,544.18
Produit des contributions.....	11,936.18
Intérêts.....	1,218.03
	<u>\$427,698.39</u>

**DÉBOURSÉS**

Par bénéficiaires de feu :	
Louis Pruneau.....	1,000 00
J. Armand Leduc.....	1,000 00
Adolphe Beaulé.....	500 00
Ulric Bonvouloir.....	1,000 00
Joseph Boulet.....	1 000 00
U. Ludger Joseph Lavoie.....	1,000 00
" Remboursement contributions.....	23 85
" Caisse Générale, 5% des contributions.....	596.81
" <i>balance au 30 septembre 1904</i> .....	421,577 73
	<u>\$427 698 39</u>

**CAISSE CENTRALE DES MALADES****RECETTES**

Balance au 31 août 1904.....	\$ 6,927.30
Produit des contributions.....	529 99
	<u>\$ 7,457.29</u>

**DÉBOURSÉS**

Par bénéficiés.....	\$ 302 80
" Réserve.....	15.00
" Caisse Générale, 5% des contributions.....	26 50
" <i>balance au 30 septembre 1904</i> .....	7,112 99
	<u>\$ 7,457 29</u>

**CAISSE GÉNÉRALE****RECETTES**

A 5% des contributions.....	\$ 623 31
" Rétribution semi-annuelle.....	113.00
" Revue.....	4 00
" Droits d'entrée.....	251 00
" Honoraire revision et mutation.....	14 50
" Fournitures.....	17.03
" Prime assurance garantie, officiers de cercles.....	10.00
A Divers.....	44 50
	<u>\$ 1,077 34</u>
A <i>balance au 1er septembre 1904</i> .....	6,598 57
	<u>\$ 7,675 91</u>

**DÉBOURSÉS**

Par Organisation.....	\$ 270 79
" Propagande.....	56 78
" Entretien du bureau :	
Loyer.....	78 00
Poste et express.....	34 21
Impressions et papeterie.....	41 25
Salaires d'officiers et employés.....	423 99
" Revision d'examen.....	89.10
" Divers.....	9 98
" Inspection.....	137 56
" Investigation réclamation.....	9 40
" Revue.....	196 27
" Frais voyages officiers et frais d'assemblée.....	708 05
	<u>\$ 2 065 38</u>
Par balance au 30 septembre 1904.....	5,620 53
	<u>\$ 7,675 91</u>

**RÉSUMÉ**

Balance Caisse de Dotation.....	\$421,577.73
" " C. des Malades.....	7,112.99
" " Générale.....	5,620 53
" " d'Epargne.....	14,655 30
	<u>\$448,966.55</u>

**PLACEMENT DES FONDS**

Fabriques.....	\$ 22,900.00
Municipalités Scolaires.....	48,494 83
Municipalités.....	26,880 00
Prêts hypothécaires.....	343,405 94
Banque d'Hochelaga et Provinciale du Canada.....	7,506.78
	<u>\$449,187 56</u>

Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.	221.00
	<u>\$448,966 55</u>

Montréal, 30 septembre 1904.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.  
A. ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON  
I. A. MIGNAULT, } *Auditeurs.*

## ÉTAT FINANCIER

Au 31 Octobre 1904

## CAISSE DE DOTATION

## RECETTES

Balance au 30 septembre 1903.....	\$421,577.73
Produit des contributions.....	11,524.99
	<u>433,102.72</u>

## DÉBOURSÉS

## Par bénéficiaires de feu :

Arthur Préfontaine.....	\$ 1,000.00
Eloi Godbout.....	500 00
L'abbé A.A. Brault.....	1,000.00
Auguste Leblanc.....	1,000.00
Tremlé Lord.....	1,000 00
Olivier Dufresne.....	1,000 00
" invalidité Louis Telmoise.....	250.00
" Caisse Générale, 5% des contributions.....	576 25
" <i>balance au 31 octobre 1904</i> .....	426,776 47
	<u>\$433,102.72</u>

## CAISSE CENTRALE DES MALADES

## RECETTES

Balance au 30 septembre 1904.....	\$ 7,112.99
Produit des contributions.....	525 80
	<u>\$ 7,638 79</u>

## DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires.....	\$ 218.66
" Caisse Générale, 5% des contributions.....	26.29
" <i>balance au 31 octobre 1904</i> .....	7,393 84
	<u>\$ 7,638 79</u>

## CAISSE GÉNÉRALE

## RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 602 54
" Rétribution semi annuelle.....	36 50
" Droits d'entrées.....	219 00
" Honoraires, revision et mutation.....	12.50
" Fournitures.....	53.56
" Prime assurance garantie, officiers de cercles.....	2.01
" Divers.....	25.05
	<u>\$ 951.16</u>
A balance au 1er octobre 1904.....	5,620 53
	<u>\$ 6,571.69</u>

## DÉBOURSÉS

Par Organisation.....	\$ 398 34
" Fournitures.....	30 50
" Entretien de bureau :	
Loyer.....	83 00
Assurance.....	63 00
Eclairage.....	6 80
Téléphone, poste et express.....	42 43
Impresions et papeterie.....	19 70
Salaires d'officiers et employés.....	423 99
Revision examens.....	49 95
Divers.....	13 93
" Inspection.....	115 05
" Revue.....	209.76
" Frais voyages officiers et frais d'assemblée.....	17.70
" Assurance garantie.....	4 57
" Divers.....	10 00
	<u>\$ 1,488 72</u>
Par balance au 31 octobre 1904.....	5,082 97
	<u>\$ 6,571.69</u>

## RÉSUMÉ

Balance Caisse de Dotation.....	\$426,776 47
" " C. des Malades.....	7,393 84
" " Générale.....	5,082 97
" " d'Epargne.....	14,765 91
	<u>\$454,019.19</u>

## PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 22,900.00
Municipalités Scolaires.....	49,794 83
Municipalités.....	26,880.00
Prêts hypothécaires.....	346,405.94
Banques d'Hochelaga et Provinciale du Canada.....	8,024 72
En mains.....	51.42
	<u>\$454,056 91</u>
Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.	37.72
	<u>\$454,019.19</u>

Montréal, 31 octobre 1904.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.

A. ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON	} Auditeurs.
J. A. MIGNAULT,	

L'ALLIANCE NATIONALE

CERCLES SUSPENDUS

Pour défaut de transmission des remises et rapports mensuels suivants :

CERCLES.		RAP. ET REMISE DE	SUSPENDU LE	AMENDE.
NOM.	No.			

CERCLES RÉINTÉGRÉS

CERCLES		DATE
NOMS	No.	

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., C. U. Ouelletts, 194 Quessal, Ste Cunégonde; Prés., Edouard Leduc Jr, 266 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., Alex Moquin, 1 Trudel; Md.E., G. E. Larin, 383 St-Denis Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., Jos. Marcotte, 505 St-Antoine, Ste-Cunégonde; Prés., Ch. L. Kouyer, 240 Courcel; S.A., E. A. Grise, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 45 rue Vinet

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., A. T. Côté; Prés., J. Eze Primeau; S.A., Jos. Fortier; S.F., André Leduc; Md.E., Albert Desrosiers. Réunions, 2e et 4e lundis, Salle Vachon, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., P. Lalonde; Prés., Georges Tardif; S.A., R. Lefebvre; S.F., Chs Décar; Md.E., P. O. Valois (Lachine). Réunions, 1er et 3e mardis, ancienne chapelle Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G., Raoul Tourangeau, 626 St-Antoine, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S.A., E. Z. Massicotte, 161 Courcel, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 127 Quessal, Ste-Cunégonde; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Raby, 96 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRÉ-CŒUR, Montréal

Sb.P.G., J. O. Ricard, 1001 Ontario; Prés. et Md.E., J. A. Lapiere, 410 Plessis; S.A., J. R. Beaudoin, 411 Plessis; S.F., W. D. Faulstich, 1106 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Coeur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. C. Bezner; S.F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., J. O. Motard, 217 St-André; Prés., Philorum Lamontagne, 335 Dorchester; S.A., J. N. C. Lavivière, 160 Parc Lafontaine; S.F., J. A. Mignault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Gareau, 119 Malsonneuve.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier

Sb.P.G., Zot St-Pierre; Prés. Tel. St-Pierre; S.A., Aldéric Boileau; S.F., Az. Liberman; Md.E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

Chapelain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; Sb.P.G., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Prés., Jos. Lusier, 94e Laprairie; S.A., N. Belsile, 411b Centre; S.F., S. Laprade, 397 Centre; Md.E., E. G. Dagenais, 357 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Quintal, coin Centre et Charlevoix

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal

Sb.P.G., N. Simoueau, 2151 Notre-Dame; Prés., G. Demers, 2185 Notre-Dame; S.A. et S.F., Y. Gaudet, 80 St-Gabriel; Md.E., J. A. Pilon, 46 Inspecteurs. Réunions, 4me mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sb.P.G., J. P. Trépanier, 244 Ste-Émilie; Prés., L. E. Bernard, 3635 Notre-Dame; S.A., J. E. Perras, 3682 Notre-Dame; S.F., P. G. Poirier, 1898 St-Jacques; Md.E., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

Sb.P.G., Ed. Brossard, 56 Ste-Émilie; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc La Fontaine; S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 15—CERCLE ST JEROME

Sb.P.G., Narcisse Bélie; Prés., Charles Godmer; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphée Labelle; Md.E., F. P. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis Labelle.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges

Sb.P.G., Louis Doncet; Prés., J. E. Duménil; S.A., H. E. Smith; S.F., J. A. Lippé; Md.E., J. Chs Ducharme. Réunions, 4e dimanche, salle publique.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

Sb.P.G., A. Fontaine; Prés., J. E. Ladouceur; S.A., S. Alf. Lavallée; S.F., J. A. Guibault; Md.E., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salles de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

Sb.P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadoury; S.A., L. J. O. Casanbon; S.F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole modèle du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Chapelain, l'abbé Eug. Roy; Sb.P.G., L. P. Poitras, 212 Ste-Hélène; Prés., G. Lajeunesse, 92 Bédard; S.A., Geo. Vidal, 107 du Roi; S.F., F. Blouin, 97 290 du Roi; Md.E., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, Salle Moisan.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

Sb.P.G., J. A. Marier, 24 Charest; Prés., L. A. Beaulieu, 89 Victoria; S.A., J. A. Bélanger, 97 Scott; S.F., L. E. Grondin, 233 St-Joseph; Md.E., J. Guérard, 73 de l'Église. Réunions, 4e dimanche du mois, Salle Patoine, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Chapelain, Rév. A. M. Rouger; Sb.P.G., Th. Durain; Prés., A. Raymond; S.A., Ad. Leduc; S.F., P. Laplante; Md.E., Ls Legault. Assemblées, dernier vendredi du mois, salle Laplante.

No 24—NOTRE-DAME DELA GARDE, I. Ferrot, Co Vandrevill

Sb.P.G., Rév. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S.A., W. Pilon; S.F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Cyrphos, Ste-Anne de Bellevue. Réunions, 3e dimanche du mois, office du curé.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

Sb.P.G., Étienne Charreter; Prés., J. E. Genest; S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Bédard; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Block Murray

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sb.P.G., Jos. Charbonneau; Prés., W. Leroux; S.A. et S.F., A. Ouellette; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 2e et 4e mercredis à 7 hrs p.m., Salle des Artisans

No 28—CERCLE ST-MARTIN, Co Laval  
Sb.P.G., J. W. Lavote; Prés., Wilf. Laurin; S.A., A. Descazy, Bord-a-Plouffe; S.F., J. L. Allard; Md.E., Ed. Gadoiry. Réunions, dernier samedi du mois.

No 29—CERCLE HOCHÉLAGA, Montréal  
Sb.P.G., Flavien Lambert, 109 Ste-Catherine; Prés. Cléophas Dignard, 31 Hudson; S.A., A. Roy, 19 Hudson; S.F., W. Desjardins, 16 Deséry; Md.E., J. H. Garceau, 166 Deséry. Réunions, 1er et 3e mercredi, 321 Notre-Dame.

No 31—CERCLE MONTCAIRM, St-Jacques, Co Montcairn  
Sb.P.G., Alex. Mélançon; Prés., A. Dugas; S.A., M. Granger, N.P.; S.F., Dam Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield  
Sb.P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S.A., D. A. Daigault; S.F., Léopold Laplante; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredi, salle Monette, rue Ste-Océlie.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochélagas  
Sb.P.G., E. Charland; Prés., F. Bergevin; S.A., D. Bergevin; S.F., Ph. Desmarteau; Md.E., H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONCOEUR, Co Verchères  
Chaplain, Rév. Jean Ducharme; Sb.P.G., Jo. Leblanc; Prés., Albert Charon; S.A., Dieudonne Guyon; S.F., H. Tétrault; Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier lundi du mois, bureau de H. Tétrault.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette  
Sb.P.G., Prés. et Md.E., G. DesRosiers; S.A., Maxime Potrier; S.F., H. Bacon. Réunions, 1er samedi du mois, chez le Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal  
Sb.P.G., P. Larière, 643 Notre-Dame; Prés., Napoléon Provost, 425 Fullum; S.A., E. Lachapelle, 710 Ste-Catherine; S.F., J. H. Faquette, 224 Fullum; Md.E., F. Leffla, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal  
W.Sb.P.G., Emile Dumont; 10 Chambard; Prés., G. B. Grand-maison, 846 Cadieux; S.A., G. A. Malouin, 859 Demontroy; S.F., Jos de Vasseur, 697 Berri; Md.E., A. H. Dufresne, 245 Roy. Réunions, 1er et 3e mercredi du mois, Salle Brault, 571 rue Berri.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil  
Sb.P.G. et S.A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Fastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-SPHREM, Co Bagot  
Sb.P.G., L. J. Kérouk; Prés., A. Gauthier; S.A., S.F., P. Fafard; Md.E., D. A. Robert. Réunions, le 1er dimanche du mois, bureau du notaire Fafard.

No 48—CERCLE SAGARD, Sault-au-Récollet  
Chaplain, Rév. M. Cha. Beaubien, curé; Sb.P.G., Jos. Provost; Prés. et Md.-Ex., H. Pelletier; S.A., Avila Provost; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi de chaque mois, salle Prévost.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lechluse  
Sb.P.G., Albert St Denis; Prés., Em. Sara Bonnet; S.A., Arthur Daoust; S.F., Jos. Leclaire; Md.E., J. A. Beaudoin. Réunions, 2ème et 4ème mardi, salle de "l'Union St-Joseph".

No 50—CERCLE ST-GUILLAUME, Co Yamaska  
Sb.P.G., M. Adémar Béllé; Prés., L. D. Frigault; S.A., F. X. Sylvester; S.F., L. A. D. Gauthier; Md.E., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 6h heures du soir, salle publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska  
Sb.P.G., Arth. Charland, Prés., Jean-Bte Pelletier; S.A., La Veronneau; S.F., La Veronneau, N.P.; Md.E., C. Charland. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal  
Sb.P.G., L. E. Beaugard, 20 St-Denis; Prés. Fac. Brouillette, 791 Ste-Elisabeth; S.F., J. E. Pilon, 119 Champlain; S.A., P. A. Gagnon, 421 St-Denis; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert. Réunions, 1er et 3e jeudis, Salle des Commis-Marchands, 149 Berri.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguay  
Sb.P.G., C. E. Derome; Prés., T. M. Prévile; S.A., J. E. Dérome; S.F. et Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE ST-E JUSTINE, Comté de Vaudreuil.  
Sb.P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zou. Courville; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. Désiré Lauzon.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.  
Sb.P.G., Roch Leroux; Prés. et S.A., Canut Labrousse; S.F., Jos. D. Oudlé; Md.E., Jos. Thauvette. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Cuvillier, Les Cèdres.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal  
Sb.P.G., L. Faribault, 70 St-Jacques; Prés. et Md.E., Isid. Laviolette, 215 Fleiss; S.A., L. F. Fortin, 640 St-Paul; S.F., F. Lesage, 820 St-André. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle Kifel, coin Amharot et de Montigny.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa  
Sb.P.G. H. Charlebois; Prés., F. A. Labelle; S.A., Hor. Pitre; S.F., Henri Desjardins; Md.E., Urgèle Archambault. Réunions, 4e vendredis, 86 Victoria.

No 65—CERCLE ST-FRS-XAVIER, L'Épiphanie, Co L'Assomption  
Sb.P.G., Téléphone Mercier. Prés., Jos. Lamarche; S.A., Médard Forest; S.F., E. Prudhomme; Md.E., J. Z. Z. Malo. Réunions, dernier mercredi du mois, chez M. G. Coderre.

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie  
Sb.P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. Brassard, M.D.; S.A., Alphonse Duranceau; S.F., A. F. Grondin; Md.E., S. A. Longtin. Réunions, 1e lundi du mois, chez M. A. F. Grondin.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe  
Sb.P.G., C. A. Breton; Prés., A. Bourgain; S.A., B. L'Homme; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions, 1er et 3ème mardi, au No 197 rue Cascades.

No 68—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve  
Sb.P.G., A. Délaite. Prés., J. Q. Fafard 577 Notre-Dame; S.A., H. A. Gendron, 228 Letourneau; S.F., Amédée Beauré, 66 Desjardins. Md.E., Pierre Lusier, 81 Notre-Dame. Réunions, 3e lundi du mois à 8 hrs p. m., 189 Letourneau.

No 72—CERCLE ST-BARTHELEMI, Co Berthier  
Sb.P.G., J. Lafontaine; Prés., Gédé Rochette; S.A., Arth. Caron; S.F., Ch. L. Heureux; Md.E., T. J. Latourrelle. Réunions, 2e lundi du mois.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.  
Chaplain Rév. A. St-Jean, curé de St-Denis de Montréal; Sb.P.G., J. P. Lamarche, N.P., 471 Mont-Royal; Prés.: C. A. Clément, 209 Visitation; S.A., Léon Defoy, 1227 St-Denis; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 95 Pontiac; Md.E., Ern. E. Lauzon, 407 Ave. Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardi du mois, 94 Pontiac.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal  
Sb.P.G., L. P. Genest dit Labarre, 347 Berri; Prés., J. G. Lamothe, 747 St-Denis. S.A., L. A. Gélinais, 544 St-André; S.F., Jos Duplessis, 557 St-André; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e mardi, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, à 8 hrs p. m.

No 80—CERCLE PIERREVILLE, Pierreville  
Sb.P.G., Aug. Capistran; Prés., Edfide Allie; S.A. et S.F., H. L. Shooner; Md.E., P. E. Gélinais. Réunions, dernier dimanche du mois, salle McLure.

No 82—CERCLE ST-CASIMIR, Co Pointneuf  
Sb.P.G., A. E. Grandbois; Prés., Thomas Ferron; S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger; Md.E., P. Dolbec. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Trotter.

No 92—CERCLE ST-JOACHIM, Louiseville.  
Sb.P.G., O. E. Milot; Prés., E. S. Lindsay; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage; Md.E., O. E. Milot. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 99—CERCLE STE-MARIE DE LA BEAUCE, Co Beauce  
Chaplain, Rév. J. E. Feuiltaut; Sb.P.G., Jos. Voyer; Prés., Gédé. Tardif; S.A. de Montarville Taschereau; S.F., J. B. Gendron; Md.E., Tanc. Fortier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. J. B. St-Hilaire.

No 101—CERCLE DE LA BEAUCE, St-Georges, Co Beauce  
Chaplain, Rév. H. A. Dionne; Sb.P.G., Joseph Poulain Bégin; Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné; Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. Ludger Bolduc.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.  
Sb.P.G., R. Duquette, 67 St-Sulpice; Prés., O. Desloges, 734 Dorion; S.A., A. E. Bissanette, 1614 Notre-Dame; S.F., Arth. Gagnon, 93 Maisonneuve; Md.E., E. C. Campeau, 2469 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Liggett, 280 Richmond.

No 103—CERCLE ST-BERNARD, Sorel.  
Sb.P.G., J. A. Chénvert; Prés., Jos. Poutbriand; S.A., S.F., A. P. Vanasse; Md.E., A. Lefrère. Réunions, 4ème lundi de chaque mois, au bureau du S.A., maison Vanasse, rue George, Sorel.

No 111—CERCLE CARILLON, Co Argenteuil  
Chaplain, Rév. M. Sauriol; Sb.P.G., J. A. Ébrier; Prés. et Md.E., H. Legault, M.D., St-André; S.A. et S.F., W. A. Lafond, Carillon. Réunions, dernier dimanche du mois, à 2 hrs p.m., salle Murphy, Carillon.

112—CERCLE DELORIMIER, Co d'Hochélagas.  
Chaplain, Rév. I. Adam, S.J.J.; Sb.P.G., E. N. Hébert, 684 Parc Lafontaine; Prés., Jos. Nantel, 55 Fabre; S.A., Léon Desautels, 172 Marie-Anne; S.F., Geo. D. Bourret, 509 Ave. Delorimier; Md.E., L. A. Lacombe, 1 Fabre. Réunions, 2e et 4e lundis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 263 rue Brébeuf.

## No 114—CERCLEST-EUSEBE, Montréal.

Sb.P.G., A. R. Ranger, 313 Visitation; Prés. Joseph Papin, 765 Ontario; S. A., Delphis Lésperance, 26 rue Fullum; s. F. et Md. E., J. A. Ranger, 56 Fullum. Réunions, dernier mercredi du mois sous-église Ste-Eusébe.

## No 116.—CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, Granby.

Sb.P.G., Aug. Mathieu, M.D.; Prés., Elz. Duhamel; S. A., D. Goyette; S. F., P. A. Peltier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions, dernier mardi du mois, à 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

## No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth St-Henri.

Sb.P.G., P. Vincent, Village Turcot, Prés., Ad. Sénéchal, 194 Delinelle; S. A., J. A. Deiorne, 428a Beaudry; S. F., La Desrochers, 2564 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneau, coin des rues Beaudin et Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e mardi, salle Dansereau, coin Delinelle et Notre-Dame, Ste-Elizabeth.

## No 118—CERCLE GARNEAU, cité St-Henri.

Sb.P.G., F. X. Dubé, 265 St-Antoine; Prés., J. M. Marcotte, 17 Place d'Armes; S. A., J. P. Vincent, 174 Versailles; S. F., Jos. Labelle, 71 Vinet, Ste-Cunégonde; Md.E., J. M. R. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay, 45 Vinet, Ste-Cunégonde.

## No 123.—CERCLE DUVERNAVY, cité Ste-Cunégonde.

Sb.P.G., J. A. Latrelle, 194 Delisle; Prés., J. B. Bonhomme, 820 Charlevoix, Montréal; S. A., J. W. Fabien, 1564 St-Jacques; S. F., O. Legault, 176 Duvernay; Md.E., Dr H. Carpeau, 3106 Notre-Dame. Réunions, 1er jeudi du mois, à la salle Duvernay, No 45 rue Vinet, Ste-Cunégonde.

## No 124—CERCLE TRIFLUUVIEN, Trois-Rivières.

Sb.P.G., Nap. Déchêne; Prés., Alf. Peltier; S. A., C.B. Lord; S. F., F. X. Vanasse; Md.E., Nap. Lambert. Réunions, 2e et 4e dimanches, 150 rue Notre-Dame.

## No 125—CERCLE STE-GENEVIEVE DE BATISCAN, Co Champlain

Sb.P.G., Donat Barbeau; Prés., O. Duval; S. A., L. M. J. Thibault; S. F., Prime Baril; Md.E., F. X. Baril. Réunions, dernier lundi du mois.

## No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulv. St-Denis, Montréal

Chapelain, Rév. J. A. N. Morin; Sb.P.G., Louis Boire, 2052 Labelle; Prés., Victor Carmel, 2016 St-Hubert; S. A., C. B. Lacasse, 960 Beaubien; S. F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. D. Vézina, 1816 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e mardi, salle St-Edouard, 356 rue Beaubien.

## No 127—CERCLE OLIER, Montréal

Sb.P.G., A. Grenier, 99 t-Jacques; Prés., Aug. Comte, 501 St-Urbain; S. A., O. Lapalme, 708 St-Urbain; S. F., Isidore Moquin, 5 St-Laurent; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, au Monument National

## No 128.—CERCLE ST-SAUVEUR, Québec.

Chapelain, Rév. P. J. B. Grandfils, O.M.I.; Sb.P.G., J. A. Paradis, rue Colomb; Prés., Octave Vézina, 460 St-Joseph; S. A., Eug. Jobin, 89 Hermine; S. F., S. Lecavalier, 45 Boisseau; Md.E., Joseph Gosselin, 663 St-Valier. Réunions, 2e lundi de chaque mois, salle Thérien, 85 1/2 rue Victoria, St-Sauveur.

## No 135—CERCLE BRUCHESI, Montréal.

Sb.P.G., E. Durocher, 256a Visitation; Prés., Georges Piau, 1200 Ontario; S. A., L. A. Lafond, 295 Maisonneuve; S. F., J. Joannette, 17 Huron; Md. Ex., Z. Coomtois, M.D., 506 Parc La Fontaine. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 682 Plessis.

## No 139—CERCLE CHAMBLY

Sb.P.G., Joseph Bouchard; Prés., L. O. Bergevin; S. A., Peter O'Reilly; S. F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergevin. Réunions, 4e vendredi de chaque mois, à la salle Auclair.

## No 140—CERCLE CHICOUTIMI, Co Chicoutimi

Sb.P.G., J. L. A. Godbout; Prés., J. E. A. Dubuc; S. A., D. V. Morrier; S. F., Bruno Lefebvre; Md.E., Edm. Savard. Réunions, 1er vendredi de chaque mois, salle Château Saguenay.

## No 146—CERCLE STE-MARIE, Montréal.

Chapelain, R. P. O. Cornellier, O. M. I. Rue Visitation; Sb. P.G., Henri Trudel, 80 St-Gabriel; Prés., Th. Trudeau, 32 Visitation; S. A., A. E. Bampennière, 833 St-Denis; S. F., Jos. Marois, 228 Plessis; Md.E., J. N. Ploette, 1401 Ste-Catherine. Réunions, 2ème et 4ème lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve.

## No 148—CERCLE CHENIER, Montréal.

Sb.P.G., Geo. Guy, 259 Richelieu, Ste-Cunégonde; Prés., Jos. Caron, Verdun; S. A., L. J. Foyez, Flavien Bastièzes, 411 Charlevoix; Md.E., Dr Henri Bampennière, 833 Notre-Dame, Ste-Cunégonde. Réunions, 1er et 3ème lundis, à 8 heures, dans la salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

## No 149—CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE

Sb. P. G., Henri Gratton, 572 St-Hyppolite; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S. A., L. J. Foyez, 423 Hypolite; S. F., A. B. Poterlin, 324 Rachel; Md. E., P. Barrette, 327 Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet.

## No 150—CERCLE LAITIGUE, Longue-Pointe

Chapelain, Rév. J. H. Lecourt; Sb.P.G., C. Bazine; Prés., Jos. Bernard; S. A., O. Lacombe; S. F., P. Z. Guy; Md.E., J. P. Deschamps. Réunions, tous, dernier dimanche du mois, salle Guy, rue St-François-Xavier, Longue-Pointe.

## No 160—CERCLE VERDUN, Co Hochelaga.

Chapelain, Rév. J. E. Richard, curé; Sb P.G., Cyrille Quintal sr, 1245 Wellington; Prés., Jos. Audette, 39 rue Rosa Verdun; S. A., J. A. Leclair; S. F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church; Md.E., Vidua Rhaume. Réunions, dernier lundi, salle sauve, 33 rue Rosa, Verdun.

## No 162—CERCLE STE-SCHOLASTIQUE, Co Deux-Montagnes

Chapelain, Rév. R. Héty; Sb P.G., J. A. Ethier; Prés., Jos. Fortier; S. A., N. Forest; S. F. et T. J. H. Langlois; Md.E., S. Lamarche. Réunions, dernier mercredi.

## No 163—CERCLE DOLLARD, Montréal.

Sb. P. G., S. Blais, 286 Coleraine; Prés., Henri Benoit, 340 Charron; S. A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S. F., L. C. Fontaine, 26 Knox; Md.E., Eugène Virolet, 41 Laprairie. Réunions 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 598 rue Wellington.

## No 165—CERCLE ST-PAUL DE GRAND'MÈRE

Chapelain, Rév. Ls Laféche; Sb.P.G., J. H. Robert; Prés., A. Vadeboncoeur; S. A., Emile Dumais; S. F., F. G. Roy; Md.E., J. O. Ricard. Réunions, 2e et 4e vendredis, Salle Leclerc.

## No 170—CERCLE LEON XIII, Montréal.

Prés., Elz. Morency, 59 Ave Hôtel de Ville; S. A., I. A. Morency, 59 Ave Hôtel-de-Ville; S. F., Léon Gailina, 383 St-André; Md.E., A. Christin, M.D., 969 DeMontigny. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Union des Commis Marchands, 149 Berri, à 8 heures p.m.

## No 172—CERCLE FRONTENAC, Montréal.

Sb.P.G., N. Roy, 405 Montcalm; Prés., Lucien Dépas, 165 St-Christophe; S. A., C. Marchand, 56 Amherst; S. F., Outbert de Grandpré, 398 Wolfe; Md. E., J. S. Tellier, 1518 Ste Catherine. Réunions, 2e et 4e lundis du mois, à la salle Gagnon, No 1079 DeMontigny.

## No 173—CERCLE CONTANT, Montréal.

Sb P. G., E. Durocher, 55 St-Hubert; Prés., J. A. Jarry, 97 St-Jacques; S. A., J. A. M. Alp. Oulmet, 71 Dubord; S. F., Louis Édouard, 67 Dubord; Md.E., J. E. Bastien, 86 Visitation. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et DeMontigny.

## No 174—CERCLE ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis

Chapelain, Rév. M. J. B. Jobin; Sb.P.G., A. Lepage, 2134 St-Laurent; Prés., Jos. Dépaté, 1558 Esplanade; S. A., Hermas Paradis, 1164 Clark; S. F., Géraldine Sigouin, 37 Ave Pacific; Md. E., J. G. Dugas, 2187 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 8 hrs p.m., à la salle Sigouin, 39 Ave Pacific.

## No 179—CERCLE ST-CAMILLE, Co Wolfe.

Chapelain, Rév. J. A. Lévesque; Sb.P.G. et Md.E., Alph. Thibault; Prés., F. C. Gignac; S. A. et S. F., J. N. Crépéau. Réunions, dernier lundi, salle publique.

## No 180—CERCLE ST-PHILEMON, Stoke Centre, Co Richmond

Chapelain et Sb.P.G., Rév. E. A. Martel; Prés., A. B. Biron; S. A., Ad. Niquette; S. F. et Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 4e dimanche.

## No 181—CERCLE STE-CECILE, Ste-Cécile de Whitton, Co Compton

Chapelain et Sb.P.G., Rév. N. S. H. Gaulin; Prés., Pierre Audet; S. A. et S. F., J. E. Belleau; Md.E., J. A. Millette. Réunions, dernier dimanche, à l'École.

## No 182—CERCLE RACINE, Weedon, Co Wolfe

Chapelain et Sb.P.G., Rév. J. A. Lefebvre, curé; Prés., Glib. Roy; S. A., S. F. et Md.E., J. P. C. Lesieur, M.D. Réunions, 3e samedi, salle publique de Weedon Centre.

## No 183—CERCLE ST-PROSPER, Co Champlain

Chapelain, Rév. O. H. Lacerre, curé; Sb.P.G., Et. Cossette; Prés., Wm Frigon; S. A. et Md.E., F. X. Massicotte, M.D.; S. F., Isidore Houde. Réunions, dernier mardi, à la salle publique.

## No 185—CERCLE ST-ALPHONSE, Thetford Mines

Chapelain, Rév. J. G. Goudreau; Sb.P.G., Alphonse Blais; Prés., L. E. Roby; S. A., Camille Manseau; S. F., J. O. Valières; Md. E., J. E. Beaudet. Réunions, dernier jeudi du mois, salle Labranche.

## No 188—CERCLE LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière

Chapelain, abbé Al. Rouleau; Prés., R. W. Lafleur; S. A., Geo. Garsneau; S. F., Ch. Bergeron; Md.E., P. J. O. Lauriault. Réunions, dernier dimanche du mois.

## No 189—CERCLE ST-DESIRÉ, Black Laks, Co Mégantic

Chapelain, Rév. J. Gagnon, curé; Sb.P.G., J. F. Bilodeau; Prés., Jos. Morin; S. A., David Champagne; S. F., F. H. Bédard; Md.E., Tancredé Fontaine. Réunions, 3e dimanche du mois, salle Morin.